

# convention territoriale globale

de services  
aux familles

2022  
-  
2026



# SOMMAIRE

## QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026

---

- ***La CTG en bref***

C'est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner le **projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble.**

- ***La CTG au carrefour des politiques publiques***

Après avoir soutenu les collectivités locales dans leurs projets de développement d'accueils en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse », la Caf étend son accompagnement à l'ensemble des champs d'action de CAUVALDOR et de ses partenaires locaux en faveur d'un projet social global. En effet, pour favoriser **la qualité de vie des familles nord-lotoises**, de nombreux défis sont à relever sur le territoire : accès aux droits, accès aux loisirs, soutien à la parentalité, appui au tissu associatif local, ou encore soutien à la mobilité ou aux solutions de logements ... sont quelques exemples des besoins identifiés dans le diagnostic social.

- ***LA CTG, fruit d'un travail collaboratif***

Les élus et agents de CAUVALDOR sont impliqués autour de ce projet commun à de nombreux services : petite enfance-enfance-jeunesse, santé, animation de la vie sociale et Maisons France Service, culture et patrimoine, activités sportives, mais aussi développement territorial ou encore habitat. Aux côtés de la communauté de communes, les partenaires qui œuvrent au service des familles sont aussi largement mobilisés : représentants de la MSA, de l'Education Nationale, du Conseil Départemental, du CIAS Cauvaldor, et des acteurs locaux que sont les représentants d'associations, les structures d'accueil et de loisirs, et d'animation de la vie sociale.

- ***LA CTG, une feuille de route pour les 5 prochaines années***

Le diagnostic social présenté ci-après a été réalisé dans une démarche participative, grâce à la contribution de plus de 100 participants aux ateliers conduits au printemps 2021. Ces échanges autour des besoins ont permis de dresser un plan d'actions (détaillé dans le document joint au diagnostic) autour des priorités suivantes :

- > encourager l'animation et la participation à la vie locale
- > structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services
- > contribuer à l'attractivité territoriale
- > développer l'interconnaissance et la dynamique partenariale
- > favoriser l'insertion sociale et la qualité de vie des familles

- ***En conclusion***

La signature du 28 Mars 2022 a permis de renouveler les engagements réciproques de CAUVALDOR et de la Caf du Lot déjà amorcés en 2018. Le maintien et le développement de services aux familles de qualité est un enjeu partagé avec l'ensemble des partenaires institutionnels, collectivités et associations. La Préfecture du Lot, le Conseil Départemental et la MSA ont été sollicités, comme en 2018, pour être prochainement signataires associés à cette Convention Territoriale Globale.

# SOMMAIRE

## LE TERRITOIRE CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE

|                                                             |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|
| <b>UN TERRITOIRE HERITE D'UNE STRUCTURATION PROGRESSIVE</b> | <b>7</b> |
|-------------------------------------------------------------|----------|

|                                                         |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| <b>UN TERRITOIRE VASTE MAILLE DE BOURGS ET VILLAGES</b> | <b>8</b> |
|---------------------------------------------------------|----------|

|                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>UN TERRITOIRE ENCORE ATTRACTIF FACE AU DECLIN DEMOGRAPHIQUE</b> | <b>9</b> |
|--------------------------------------------------------------------|----------|

## LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>MIEUX CONNAITRE LES HABITANTS GRACE A L'ETUDE DES « RISQUES SOCIAUX »</b> | <b>13</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| <b>FOCUS SUR LA POPULATION ALLOCATAIRE CAF</b> | <b>14</b> |
|------------------------------------------------|-----------|

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| UNE HAUSSE DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES | 14 |
|---------------------------------------|----|

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| DES ALLOCATAIRES PLUS JEUNES ET PLUS SOUVENT SEULS | 15 |
|----------------------------------------------------|----|

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| DES ALLOCATAIRES EN SITUATION DE FRAGILITE ECONOMIQUE | 16 |
|-------------------------------------------------------|----|

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>FAMILLES-MATERNITE : MOINS DE FAMILLES AVEC ENFANTS</b> | <b>17</b> |
|------------------------------------------------------------|-----------|

|                            |    |
|----------------------------|----|
| UNE NATALITE DECLINANTE... | 18 |
|----------------------------|----|

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| ...QUI INFLUENCE EN PARTIE LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS FAMILIALES | 18 |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PAUVRETE – EXCLUSION SOCIALE : DES SITUATIONS DE FRAGILITE QUI CONTINUENT DE SE DEVELOPPER</b> | <b>20</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| UN TAUX DE PAUVRETE EN LEGERE PROGRESSION SUR LE TERRITOIRE... | 20 |
|----------------------------------------------------------------|----|

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| ... BIEN QU'IL RESTE INFERIEUR AUX TENDANCES REGIONALES | 20 |
|---------------------------------------------------------|----|

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| UNE IMPORTANTE HAUSSE DES BENEFICIAIRES DU RSA | 21 |
|------------------------------------------------|----|

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| UNE FORTE PROGRESSION DES BENEFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITE | 23 |
|----------------------------------------------------------------|----|

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| LES AIDES DE DERNIER RECOURS DAVANTAGE SOLLICITEES | 24 |
|----------------------------------------------------|----|

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>EMPLOI : UN MARCHE DU TRAVAIL FACE AUX PROBLEMATIQUES DE CHOMAGE</b> | <b>25</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| UN EMPLOI QUI RELEVE PRINCIPALEMENT DU SECTEUR TERTIAIRE | 25 |
|----------------------------------------------------------|----|

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| UN TAUX DE CHOMAGE QUI RESTE INFERIEUR AUX MOYENNES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES... | 26 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| ...MAIS QUI CONTINUE DE PROGRESSER | 27 |
|------------------------------------|----|

# SOMMAIRE

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>LOGEMENT : ACCEDER ET SE MAINTENIR DANS UN LOGEMENT</b>                               | <b>30</b> |
| UNE EVOLUTION LEGISLATIVE QUI IMPACTE LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS LOGEMENT              | 30        |
| UN FOND POUR LES MENAGES EN DIFFICULTE                                                   | 31        |
| <b>UN LIEN FORT ENTRE BESOINS SOCIAUX ET BESOINS DE SANTE</b>                            | <b>32</b> |
| LES DETERMINANTS SOCIAUX DE SANTE                                                        | 32        |
| LES SITUATIONS DE HANDICAP                                                               | 37        |
| <b>L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES</b>                                        |           |
| <b>L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (MOINS DE 3 ANS)</b>                                 | <b>41</b> |
| UN TAUX DE COUVERTURE SATISFAISANT...                                                    | 41        |
| ... LEGEREMENT IMPACTE PAR LA BAISSSE DE L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUELLE...               | 41        |
| ... ET PAR L'EVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE...                                | 44        |
| <b>L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE (3-10 ANS)</b>                                              | <b>45</b> |
| UNE OFFRE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE BIEN PRESENTE MAIS AUX FONCTIONNEMENTS DISPARATES      | 45        |
| UNE OFFRE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE PEU DEVELOPPEE                                          | 46        |
| <b>L'OFFRE EN DIRECTION DES « JEUNESSES » DU TERRITOIRE</b>                              | <b>48</b> |
| L'OFFRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS                                                          | 48        |
| FACILITER L'ACCES AUX DROITS DES JEUNES                                                  | 50        |
| AGIR POUR LE BIEN ETRE DES JEUNES                                                        | 51        |
| <b>PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE : DES DEFIS TRANSVERSAUX</b>                        | <b>52</b> |
| ACCUEILLIR LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP                            | 52        |
| ACCOMPAGNER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF   | 54        |
| <b>LE SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>                                                       | <b>56</b> |
| LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE                                         | 56        |
| LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS                                                        | 57        |
| LE RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS                              | 57        |
| L'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES ASSUREE PAR LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE | 58        |
| UN CHAMP D'INTERVENTION INVESTI PAR UNE DIVERSITE D'ACTEURS                              | 58        |
| LES ATTENTES DES PARENTS EN MATIERE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE                          | 59        |

# SOMMAIRE

|                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>UN RESEAU D'ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITE EN COURS DE CONSOLIDATION</b>                               | <b>60</b> |
| LES MAISONS FRANCE SERVICES ET LE CIAS CAUVALDOR                                                       | 61        |
| LES SERVICES TERRITORIAUX DES SOLIDARITES DEPARTEMENTALES                                              | 63        |
| L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL DE LA CAF                                                               | 64        |
| LES ASSOCIATIONS CARITATIVES                                                                           | 65        |
| LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE                                                           | 66        |
| ACCUEILS SOCIAUX DE PROXIMITE : UN OBJECTIF PARTAGE EN MATIERE D'INCLUSION NUMERIQUE                   | 70        |
| <b>UNE OFFRE DE LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS RICHE</b>                                                | <b>72</b> |
| UNE DIVERSITE D'EQUIPEMENTS ET D'ACTEURS...                                                            | 73        |
| ....DONT L'ACCES EST CONTRAINT PAR LES PROBLEMATIQUES DE MOBILITE...                                   | 74        |
| ...ET PAR LES INEGALITES SOCIOECONOMIQUES EXISTANTES...                                                | 75        |
| <b>SERVICE AUX FAMILLES : LE ROLE MAJEUR DES ACTEURS ASSOCIATIFS</b>                                   | <b>77</b> |
| UNE IMPORTANTE DYNAMIQUE DE CREATION D'ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE                                  | 77        |
| UN EMPLOI ASSOCIATIF FORTEMENT DEVELOPPE                                                               | 78        |
| LE BENEVOLAT : UNE RESSOURCE INDISPENSABLE EN MUTATION                                                 | 79        |
| LES ACTEURS RESSOURCES POUR LE MONDE ASSOCIATIF                                                        | 80        |
| <b>SERVICE AUX FAMILLES : L'ENJEU CRUCIAL DE LA MOBILITE DES USAGERS ET DE L'ITINERANCE DE L'OFFRE</b> | <b>81</b> |
| ZOOM SUR LES INITIATIVES DE MOBILITES PARTAGEES DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE           | 82        |
| <b>HABITAT : UNE OFFRE DE LOGEMENTS A ADAPTER AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE</b>              | <b>83</b> |
| UN PARC DE LOGEMENTS ANCIENS ET POTENTIELLEMENT DEGRADES                                               | 83        |
| UNE FAIBLE OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX                                                                  | 85        |
| DES PARCOURS RESIDENTIELS SPECIFIQUES EN FONCTION DES PUBLICS                                          | 85        |
| L'HEBERGEMENT D'URGENCE                                                                                | 89        |

le  
diagnostic  
partagé

le territoire Causses et  
Vallée de la Dordogne



# LE TERRITOIRE CAUVALDOR

## Un territoire hérité d'une structuration progressive



Cauvaldor constitue l'intercommunalité le plus grand territoire du département du Lot, suite à des fusions de périmètre qui se sont opérées en deux temps :

- Un premier arrêté préfectoral du 14/02/2014 a créé la communauté de communes « Causse et Vallée de la Dordogne » entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et remplaçant 6 anciennes collectivités du Nord du Lot (les pays de Gramat, Martel, Padirac, Saint-Céré, Souillac-Rocamadour et Haut Quercy Dordogne). Cette entité forme alors un nouveau territoire administratif regroupant 62 communes.
- Un nouvel arrêté préfectoral en date du 18/10/2016 entérine l'agrandissement du périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec l'entrée de l'ancienne communauté de communes de Cère et Dordogne et le rattachement de la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy. Les 79 communes du Nord du Lot sont depuis réunies.

Cauvaldor compte aujourd'hui 77 communes, depuis la création de deux communes nouvelles :

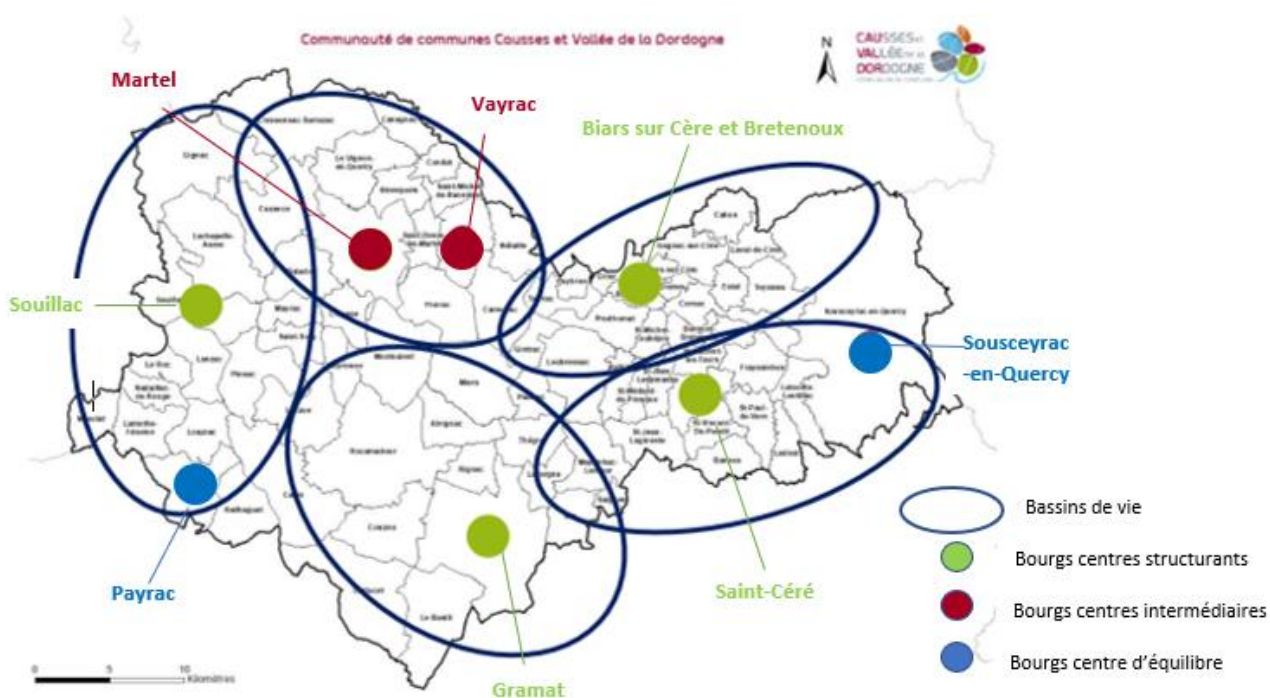
- Les Quatre Routes du Lot et Cazillac composent la commune nouvelle du Vignion-en-Quercy
- Cressensac et Sarrazac composent la commune nouvelle de Cressensac-Sarrazac

Cette très vaste étendue territoriale, fait que, malgré une identité certaine, le territoire présente inévitablement des situations multiples de développement en fonction des « bassins de vie » qui le constituent.

## Un territoire vaste maillé de bourgs et villages

C'est bien là la spécificité du territoire : parmi les 77 communes, seules 11 d'entre elles dépassent les 1 000 habitants, aucune d'entre elles n'atteignant le seuil des 4 000 habitants. En écho aux constats du SCOT, on comprend que bourgs et villages se succèdent sur ce territoire sans qu'un véritable centre n'y exerce d'effet polarisant, et ce, tant dans l'identité territoriale que dans le fonctionnement économique ou organisationnel.

Dans le cadre de sa stratégie de redynamisation, Cauvaldor s'appuie sur un réseau de 9 « **bourgs-centres** » (centralités de bassins de vie regroupant une large offre de commerces et de services à la population) qui maille le territoire :



Cauvaldor détient les services et infrastructures pouvant répondre aux attentes de la population dans les domaines des services de l'habitat, de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements sportifs, culturels et de loisirs...à travers ce réseau qui s'organise en trois niveaux :

- **Les bourgs centres structurants** : Gramat, Saint-Céré, Souillac, et le couple Biars-sur-Cère - Bretenoux, avec la présence de grands équipements publics et commerciaux pouvant attirer bien au-delà des limites du bassin de vie (centre hospitalier, lycées, hypermarchés,...)
- **Les bourgs centres intermédiaires** : Martel et Vayrac, avec la présence d'équipements publics et de commerces rayonnant à l'échelle du bassin de vie.
- **Les bourgs centres d'équilibre** : Payrac et Sousceyrac-en-Quercy, communes d'hyperproximité, relais de services et équipements.

## LE TERRITOIRE CAUVALDOR

La présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de leurs territoires. Partant de ce constat, Cauvaldor s'appuie sur ce réseau de communes pour la mise en œuvre d'une politique de revitalisation afin de faire face aux enjeux démographiques qui l'attendent.

### Un territoire encore attractif face au déclin démographique

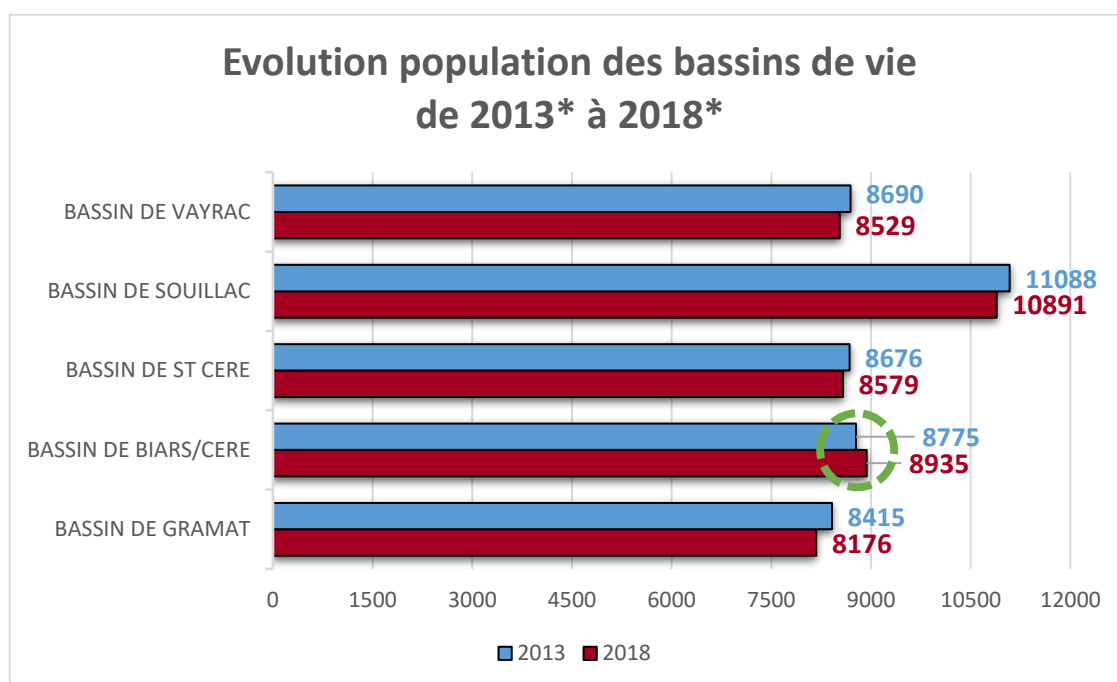
| Population                                                                                            | Cauvaldor | Lot     | Occitanie | France     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|-----------|------------|
| Population en 2018                                                                                    | 45 207    | 173 929 | 5 885 496 | 66 732 538 |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %                               | -0,2      | 0       | 0,7       | 0,4        |
| dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %                      | -0,6      | -0,5    | 0,1       | 0,3        |
| dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en % | 0,4       | 0,5     | 0,6       | 0          |

Alors qu'au niveau régional, la population augmente, et qu'elle reste stable au niveau départemental, sur Cauvaldor, **la population en place ne se renouvelle pas d'elle-même** par un excédent des naissances sur les décès. Cependant **l'apport migratoire positif** (nombre d'entrants supérieur au nombre de sortants), qui est d'ailleurs comparable au taux départemental, permet d'atténuer, mais sans les combler, ces pertes naturelles d'effectifs.

#### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Les nouveaux arrivants, séduits au départ par le cadre de vie, font parfois le choix de repartir faute de possibilité d'insertion : accès à l'emploi, aux services, difficultés de mobilité, ... »

En 2018, le territoire compte 45 207 habitants, soit 543 habitants de moins par rapport à 2013. Cette baisse de population s'observe à l'échelle de tous les bassins de vie, excepté celui de Biars-sur-Cère :

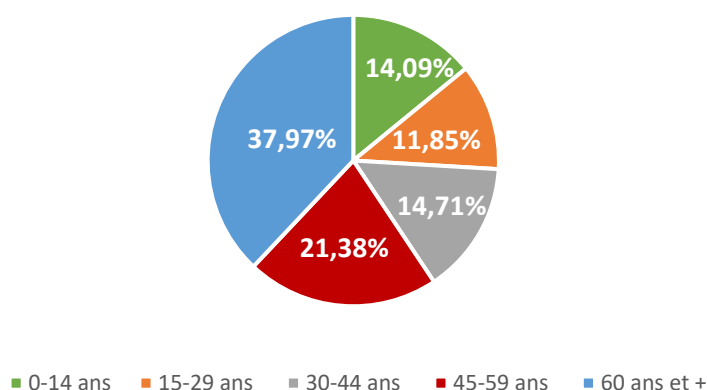


\*Un écart de 97 personnes est à signaler entre les données produites à l'échelle communautaire et les données obtenues après agrégation des résultats de chaque commune pour 2018.

\*Un écart de 106 personnes est à signaler entre les données produites à l'échelle communautaire et les données obtenues après agrégation des résultats de chaque commune pour 2013.

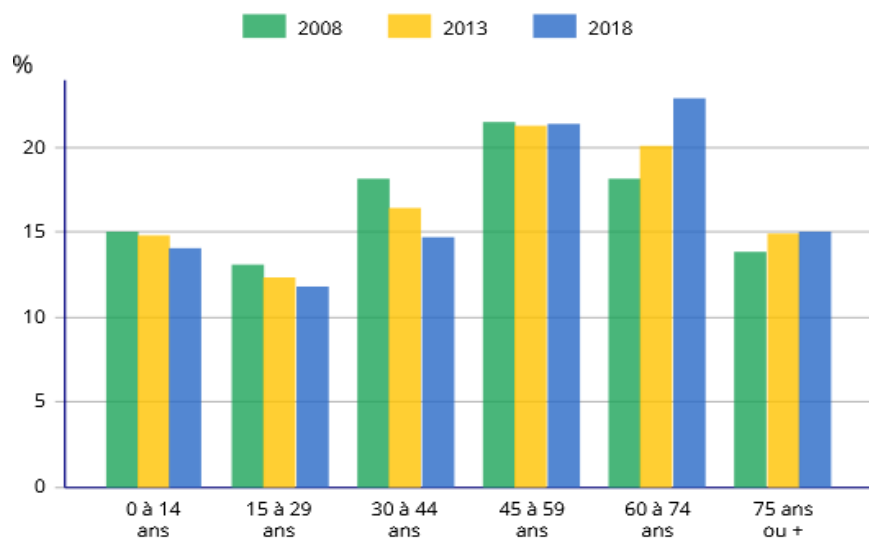
Le bassin de vie de Biars gagne ainsi 160 habitants sur la période, soit une hausse de 1.82%.  
Le bassin de Gramat est celui qui connaît la baisse la plus marquée, à raison de -2.84%.

## Population Cauvaldor en 2018 - par tranches d'âge



Aide à la lecture : 37.97% des habitants de Cauvaldor ont 60 ans et +

**POP G2 - Population par grandes tranches d'âges**



## Vers une poursuite du vieillissement naturel de la population

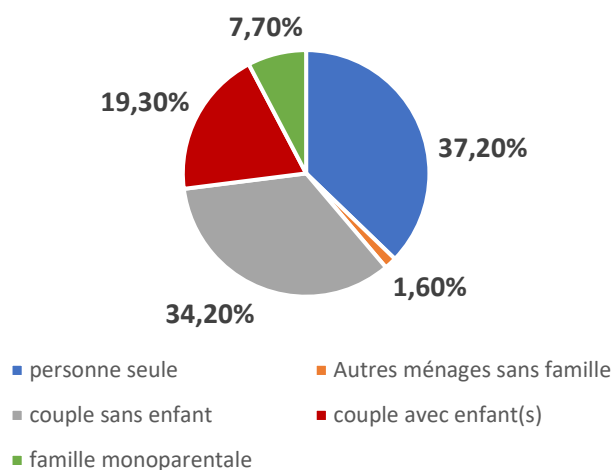
Depuis 2013, dernière date de référence au précédent diagnostic CTG :

- le nombre d'habitants de moins 60 ans a diminué, toutes catégories d'âges confondues (-5.8%).
- La part des 60 ans et +, elle, a augmenté de 7.4%. Elle représente près de 38% de la population du territoire.

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Le Lot est le 2<sup>ème</sup> département le plus âgé de France. Les seniors représentent une part importante des habitants et ils doivent nécessairement être pris en compte dans le cadre des politiques « familiales » déployées sur le territoire »*

### Population de Cauvaldor en 2018 - par type de familles



*Aide à la lecture : 37.2% des ménages de Cauvaldor sont des personnes seules*

### Plus de personnes seules et de familles monoparentales

Depuis 2013, dernière date de référence au précédent diagnostic CTG :

-Le nombre de personnes seules a augmenté de 8.78%.

-Le nombre de familles monoparentales enregistre une hausse importante à hauteur de 26.75%, bien plus marquée qu'au niveau régional ou national où les hausses sont inférieures à 10%.

Dans le détail, des situations se démarquent en fonction des bassins de vie :

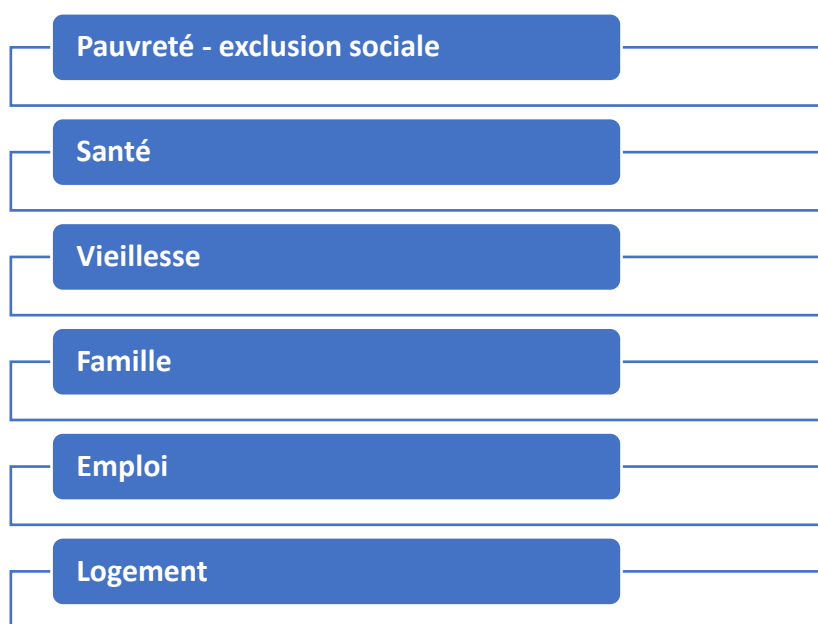
- La proportion de familles monoparentales est plus importante sur le bassin de vie de Biars-sur-Cère (elles représentent 9.13% de la population du secteur).
- Les personnes seules sont sensiblement plus nombreuses sur le bassin de vie de St-Céré (elles représentent 39.4% de la population du secteur).

Une analyse des situations socioéconomiques des familles va permettre de connaître plus finement qui sont les habitants du nord du Lot

## Mieux connaître les habitants grâce à l'étude des « risques sociaux »

La protection sociale couvre, dans un cadre de solidarité nationale, l'ensemble des transferts, en espèces ou en nature, en faveur des ménages pour les prémunir contre les différents « risques sociaux ». Ces transferts sont appelés prestations de protection sociale.

Les prestations de protection sociale sont réparties en **six risques sociaux**, reflétant le besoin principal qu'elles couvrent :



C'est à partir de ces différentes catégories que la connaissance du profil socioéconomique des habitants du territoire va donc être précisée.

## Focus sur la population allocataire Caf

### Une hausse du nombre de bénéficiaires



Les **allocataires** des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes.

Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droits.

L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droits représente **les personnes couvertes**.



#### EVOLUTION DE 2016 A 2019 :

**LOT : +10.49%**

**CAUVALDOR : + 11.07%**

7216 foyers allocataires,  
soit 16 614 personnes couvertes = 36.6% de la population en 2019

|                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Bassin de vie de Biars-sur-Cère | <b>+12.29% (1425 allocataires)</b> |
| Bassin de vie de Gramat         | <b>+13.22% (1242 allocataires)</b> |
| Bassin de vie de St-Céré        | <b>+10.87% (1387 allocataires)</b> |
| Bassin de vie de Souillac       | <b>+8.71% (1784 allocataires)</b>  |
| Bassin de vie de Martel/Vayrac  | <b>+12.78% (1359 allocataires)</b> |

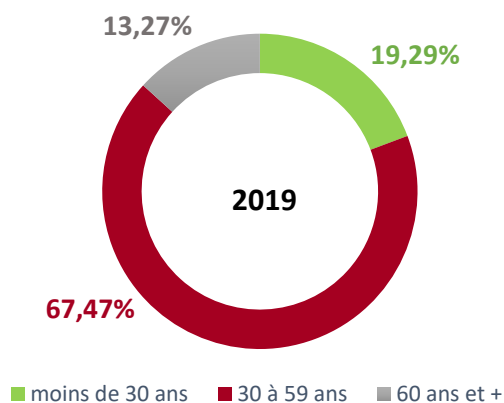
Sur Cauvaldor, c'est donc le secteur de Gramat qui enregistre la hausse la plus importante avec plus de 13% d'allocataires supplémentaires depuis 2016.

Les données présentées ci-après permettent de détailler qui sont **les allocataires Caf** : âges, situations familiales, dépendance aux prestations, bas revenus...

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

## Des allocataires plus jeunes et plus souvent seuls

### Répartition des allocataires Cauvaldor selon âge



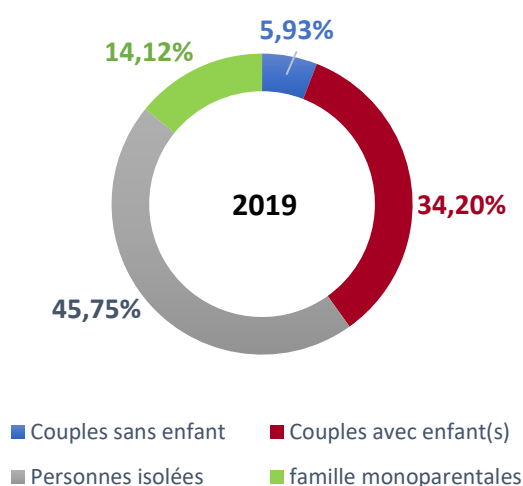
*Aide à la lecture : 19.29% des allocataires Caf ont moins de 30 ans*

#### Plus de jeunes allocataires

Bien que la tranche d'âge des 30-59 ans représentent la part majoritaire des allocataires, il faut noter que **c'est chez les moins de 30 ans** que la hausse du nombre d'allocataires a été la plus marquante depuis 2016 : **+ 18.87%** sur la période.

Cette donnée s'accorde avec le constat d'un phénomène de pauvreté qui touche plus sensiblement les jeunes

### Structure familiale des allocataires Cauvaldor



*Aide à la lecture : 45.75% des allocataires Caf sont des personnes isolées*

#### Plus de personnes seules

Depuis 2016, le nombre de **personnes isolées** parmi les allocataires a augmenté significativement : **+26.14%**. Elles représentent aujourd'hui presque la moitié des allocataires.

**Les familles avec enfants** (couples ou monoparent) représentent **45.75%** des allocataires.

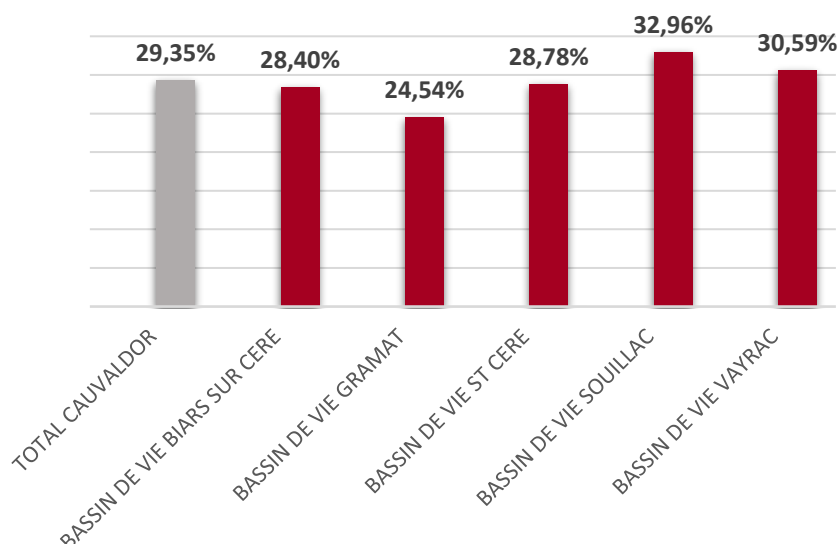
Seuls les couples avec enfants sont moins nombreux en 2019 : **- 1.25%**

Là encore, l'évolution de la population allocataire est en adéquation avec l'évolution de la composition des ménages

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

## Des allocataires en situation de fragilité économique

Part d'allocataires à "bas revenus" en 2019 par bassins de vie



Qui sont ces allocataires à « bas revenus » que compte Cauvaldor ?

Il s'agit pour plus de la moitié d'entre eux de **personnes seules (52.2%)**

**24.88%** d'entre eux sont des **familles monoparentales**

19.24% sont des couples avec enfants, 3.63% des couples sans enfants

### *Une proportion d'allocataires à « bas revenus » en baisse mais qui reste importante*

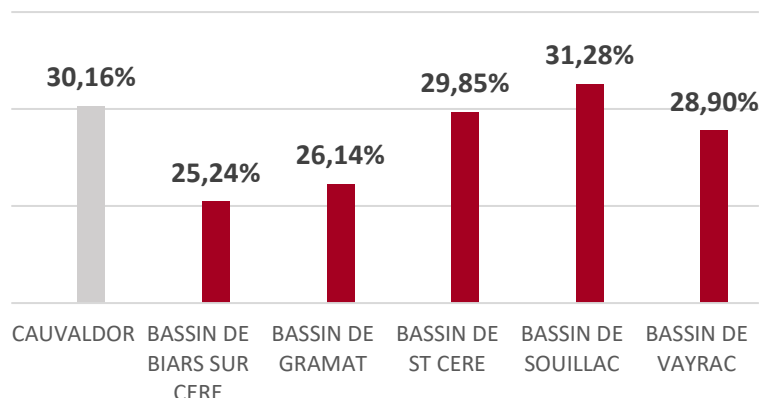
En 2016, 35.1% des allocataires avaient de « bas revenus » ; ils représentent aujourd'hui 29.35% des allocataires en 2019 à l'échelle de Cauvaldor.

**En 2019, le seuil des bas revenus est fixé à 1 102 €.**

Comme pour les allocataires dépendant aux prestations, **le bassin de vie de Souillac se démarque** avec sa proportion d'allocataires à bas revenus supérieure à la moyenne communautaire.

**C'est également le cas pour le bassin de vie de Vayrac.**

Part des allocataires dont les revenus sont constitués de 50 à 100% par les prestations Caf en 2019



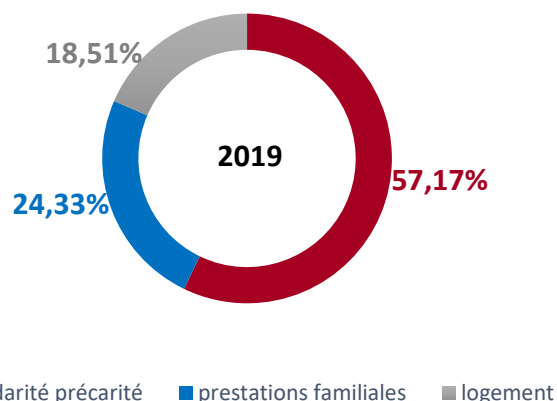
*Aide à la lecture : 31.28% des allocataires du bassin de vie de Souillac ont des revenus qui dépendent de 50 à 100% des prestations versées par la Caf.*

### *Un niveau de dépendance aux prestations en baisse mais qui reste important*

Alors que 2010 à 2016, le nombre d'allocataires dont les prestations représentent 50 à 100% des revenus a augmenté de manière constante, on observe depuis un retour à la baisse : ainsi, ils représentent **30,16% des allocataires en 2019** contre 34.73% en 2016.

On notera que la dépendance aux prestations est plus ou moins marquée selon les secteurs du territoire, notamment **sur le bassin de vie de Souillac** où cette dépendance est légèrement supérieure à la moyenne sur Cauvaldor.

## Répartition des foyers allocataires par typologie de prestations



La catégorie solidarité – précarité: AAH, RSA, PPA, ASF

La catégorie logement : ALF, ALS, APL

La catégorie prestations familiales : PAJE, AF, CF, AEEH, ARS, AJPP

### Une sollicitation croissante des prestations Caf au titre de la « solidarité – précarité »

La part d'allocataires Caf au titre de la « **solidarité précarité** » est passée de 44.05% en 2016 à 57.15% en 2019, soit **une hausse de plus de 13 points de pourcentage**. Cette hausse s'explique notamment du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité.

Tandis que les dépenses au titre de la solidarité-précarité, celles réalisées dans le cadre des prestations familiales sont en recul. La mesure du versement des prestations familiales est une donnée complémentaire pour apprécier l'évolution de la composition des ménages sur le territoire.

## Familles-maternité : moins de familles avec enfants

Les familles recoupent l'ensemble des ménages avec enfant(s) qu'ils soient en couple ou une famille monoparentale. Pour l'Insee, tout ménage composé d'un enfant et de son ou ses parent(s) constitue un ménage avec enfant(s). Pour la Caf, une famille est constituée d'un foyer allocataire avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale (enfants ouvrant droit à au moins une prestation du mois de naissance jusqu'aux 25 ans).

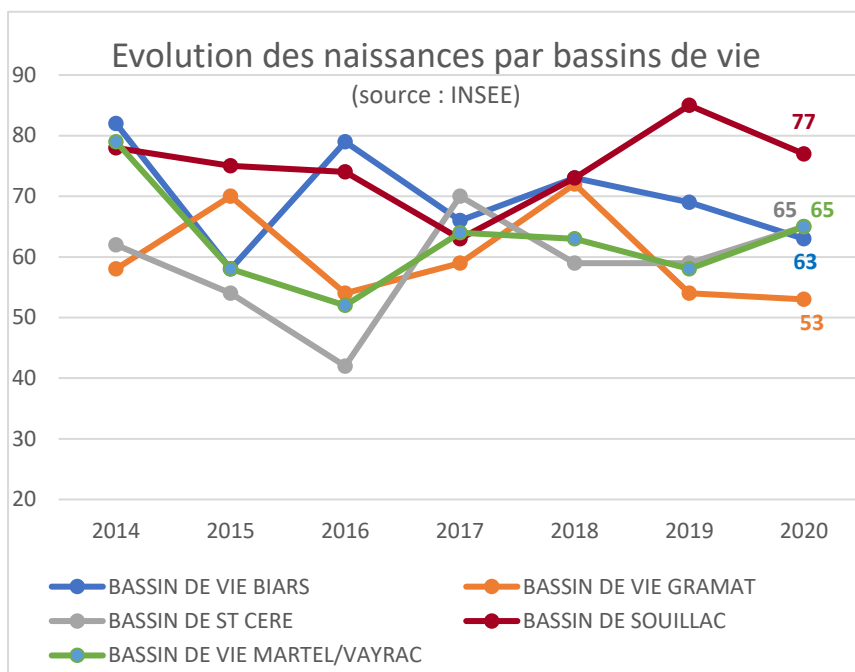


**Les prestations familiales** sont des prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. On distingue deux grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées :

- à la naissance et au jeune enfant : les différentes composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- à l'entretien des enfants : par exemple les allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ; ...

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

Une natalité déclinante...



Une tendance à la diminution des naissances à nuancer selon les périodes et les secteurs :

A l'échelle de Cauvaldor, si le précédent diagnostic CTG faisait état d'une baisse assez marquée jusqu'en 2016 (-23% depuis 2010), on constate une reprise jusqu'en 2018 (+13%), avant d'entrevoir un nouveau recul.

**Ainsi en 2020, le territoire enregistre 323 nouveau-nés.**

*Aide à la lecture : Le bassin de vie de St-Céré enregistre 65 naissances en 2020*

...qui influence en partie le nombre de bénéficiaires des prestations familiales

*Pour la naissance des enfants*

**La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** est une aide financière versée aux parents jusqu'aux 3 ans de l'enfant (6 ans pour le complément de libre choix du mode de garde - Cmg). Elle comprend :



- la prime à la naissance ou à l'adoption et l'allocation de base au moment de l'arrivée d'un enfant au foyer ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) si l'un des parents réduit son temps de travail ou arrête de travailler pour garder l'enfant ;
- le complément de libre choix du mode de garde (Cmg), si la garde de l'enfant est confiée à une assistante maternelle agréée, une garde d'enfants à domicile, une association, une entreprise ou une micro-crèche

Toutes ces aides sont cumulables sous certaines conditions.



**La Caf du Lot et la MSA Midi-Pyrénées Nord** sont chargées du versement de cette prestation à leurs ressortissants respectifs



## PAJE SITUATION EN 2019 :

**CAUVALDOR : 913 foyers allocataires Caf bénéficiaires**  
Soit 12.97% de la population allocataire

Tandis que le nombre d'allocataires Caf a augmenté sur la période (+11.5% depuis 2016), la part d'entre eux qui bénéficie de la Paje, elle, a baissé, puisqu'ils étaient 14.11% en 2016. Cette évolution traduit bien la baisse de natalité observée.

### *Pour l'entretien des enfants*



*Les allocations familiales sont l'une des prestations familiales dédiées à l'entretien des enfants. Les allocations familiales sont automatiquement attribuées aux personnes ayant au moins 2 enfants de moins de 20 ans à charge. Leur montant dépend des ressources, du nombre d'enfants à charge et de leur âge.*



*La Caf du Lot et la MSA Midi-Pyrénées Nord sont chargées du versement de cette prestation à leurs ressortissants respectifs*



## ALLOCATIONS FAMILIALES SITUATION EN 2019 :

**CAUVALDOR : 2 323 foyers bénéficiaires**  
Soit 32.19% des allocataires Caf

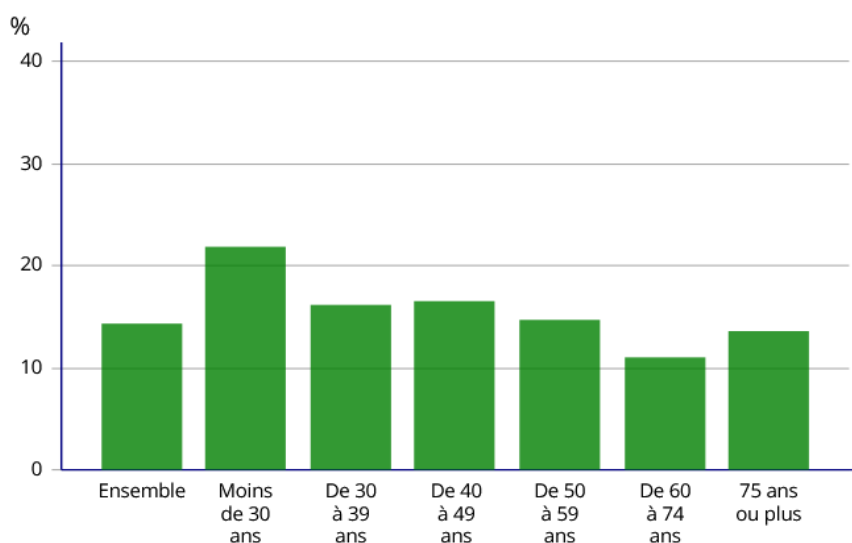
Tandis que le nombre d'allocataires Caf a augmenté sur la période (+11.5% depuis 2016), la part d'entre eux bénéficiant des allocations familiales, elle, a baissé, puisqu'ils étaient 36.05% en 2016. Cette évolution s'inscrit toujours dans la logique de baisse de natalité.

Si la baisse de la natalité entraîne mécaniquement une diminution du versement de prestations familiales, nous avons pu voir que les prestations sociales au titre de la solidarité, elles, étaient en nette progression. D'autres indicateurs permettent de considérer les situations de fragilité socioéconomique.

## Pauvreté – Exclusion sociale : des situations de fragilité qui continuent de se développer

Un taux de pauvreté en légère progression sur le territoire...

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019



Aide à la lecture : en 2019, 14,4% des ménages de Cauvaldor vivent avec moins de 1 102€ par mois.

### Les jeunes plus exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté s'élève à 14,4% sur Cauvaldor en 2019 (contre 13,8% en 2016).

En 2019, ce seuil de pauvreté monétaire s'établit à 1 102€ par mois.

Les moins de 30 ans sont les plus impactés par ce phénomène, puisque concernant 18,9% d'entre eux.

Source : INSEE

(pas de données consolidables à l'échelle des bassins de vie)

... Bien qu'il reste inférieur aux tendances régionales

| Source : INSEE           | CC Cauvaldor | Lot   | Occitanie |
|--------------------------|--------------|-------|-----------|
| Taux de pauvreté en 2019 | 14.4%        | 14.8% | 16.8%     |

D'autres indicateurs permettent de saisir plus en détail les situations de précarité, et notamment, le suivi des bénéficiaires du « RSA ».

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

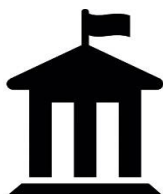
## Une importante hausse des bénéficiaires du RSA



**Le revenu de Solidarité active (RSA)**, entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Cette allocation complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité (PPA) a remplacé le RSA activité.**



**Le Conseil Départemental** est en charge du financement de cette prestation sociale et assure également l'accompagnement social des bénéficiaires. Le versement du RSA est assuré par les organismes Caf et MSA.



### EVOLUTION 2019 à 2020 :

**LOT : +13.92%**

**CAUVALDOR : +21.28% (1003 foyers bénéficiaires du RSA)**

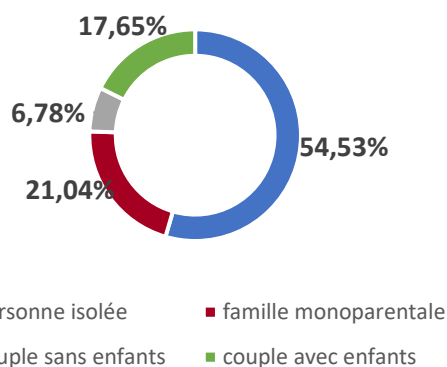
Le **bassin de vie de Gramat** connaît de loin la plus forte hausse : **+33.85%** (174 bénéficiaires)

Suivent les bassins de vie de Biars-sur-Cère (+26.39% - 182 bénéficiaires), de Martel/Vayrac (+19.76% - 200 bénéficiaires), de St-Céré (+18.62% - 172 bénéficiaires) et de Souillac (+14.11% - 275 bénéficiaires)

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Le nombre de bénéficiaires du RSA était déjà à la hausse mais la crise sanitaire est venue amplifier le phénomène. Avant la crise sanitaire, les services arrivaient à mener un travail de prévention mais on est désormais largement sur des interventions curatives, notamment du fait du confinement qui a favorisé repli sur soi et non recours aux droits »

## Bénéficiaires du RSA en 2020 selon la composition familiale

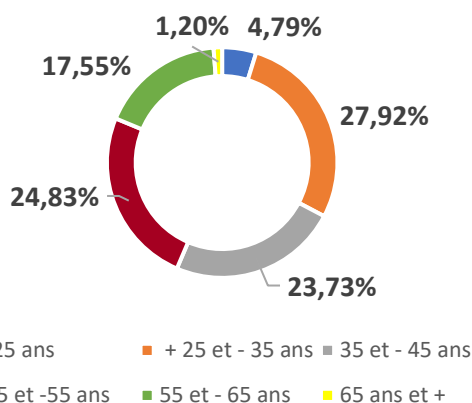


*Aide à la lecture : 54.53% des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées*

Des situations se démarquent selon les bassins de vie du territoire, à l'image de leurs populations :

- **Sur le secteur de Biars-sur-Cère**, plus de 31% des bénéficiaires sont des **familles monoparentales**.
- **Sur le secteur de Saint-Céré**, il s'agit de **personnes isolées** à plus de 62%.

## Bénéficiaires du RSA en 2020 selon l'âge



*Aide à la lecture : 1.2% des bénéficiaires du RSA ont 65 ans ou plus*

Des situations se démarquent selon les bassins de vie du territoire, à l'image de leurs populations :

- **Sur le secteur de Biars-sur-Cère**, les moins de 25 ans représentent près de 11% des bénéficiaires (contre 4.79% à l'échelle de Cauvaldor).

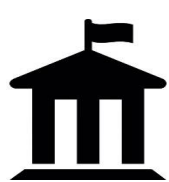
En complément des données relatives aux personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle, d'autres informations contribuent à illustrer les phénomènes de précarité, notamment lorsque l'on s'intéresse à la situation des travailleurs modestes.

## Une forte progression des bénéficiaires de la prime d'activité



**La prime d'activité** remplace depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le « RSA Activité » et la « Prime pour l'Emploi ».

C'est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.



**La Caf du Lot et la MSA Midi-Pyrénées Nord** sont chargées du versement de cette prestation à leurs ressortissants respectifs



**PRIME D'ACTIVITE**  
**EVOLUTION 2016 à 2019 :**

**CAUVALDOR : 3 185 foyers bénéficiaires de la prime d'activité**  
**(2 821 Caf + 364 MSA)**

**+88.19% sur la période côté Caf**

Un élargissement des conditions d'éligibilité à la prime d'activité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 explique la hausse importante du nombre de bénéficiaires

Différentes prestations sociales sont versées aux habitants afin de les soutenir dans les difficultés qu'ils rencontrent sur le plan financier. Les échanges tenus à l'occasion des ateliers de diagnostic participatif ont toutefois révélé que la crise sanitaire, l'inflation, entre autres, ont amplifié ces difficultés chez une frange de la population qui nécessite une aide renforcée.

## Les aides de dernier recours davantage sollicitées



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Cauvaldor accompagne les personnes momentanément privées de ressources (attente ouverture ou rétablissements des droits, problèmes bancaires, absence de solidarité familiale, grande difficulté...). Cette intervention s'inscrit en complément de l'action sociale départementale, via deux dispositifs :

- Les aides aux factures : gaz, électricité, eau, loyer principalement.  
Montant max : 300€, à raison de 2 fois par an et par foyer (soit 600€ par an et par foyer)
- Les bons d'urgence : alimentaires, carburants et bouteilles de gaz, chauffage Bois : 250€ ; Fioul : 310€ ; électricité-gaz : 390€. Une aide par an et par foyer est accordée



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Cauvaldor accompagne les foyers en difficulté via leurs bureaux d'aide sociale déployés au sein des Maisons France Services implantées sur le territoire : Biars-sur-Cère, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac, et via le car des services itinérant.



### AIDES CIAS SITUATION EN 2020 :

#### CAUVALDOR : 66 foyers bénéficiaires

15 255€ attribués au titre des aides aux factures

18 618€ attribués au titre des bons d'urgence

Entre 2019 et 2020, on constate une baisse des dossiers relevant des aides aux factures, tandis que les sollicitations d'urgence, elles, ont augmenté à hauteur de 5 592.31€ supplémentaires distribués en un an

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Secteur Biars-sur-Cère    | 11 016€         |
| Secteur Gramat            | 7 119€          |
| Secteur St-Céré           | 4 150€          |
| Secteur Souillac          | 11 588€         |
| <b>TOTAL (aides+bons)</b> | <b>33 873 €</b> |

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« La crise sanitaire a favorisé le repli sur soi et des situations de renoncement aux droits. Mais dans le même temps elle a révélé des situations d'extrême pauvreté chez des personnes qui n'avaient jusque-là jamais sollicité d'aides »

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Parmi les difficultés rencontrées par les familles, la question des dépenses d'énergie va devenir cruciale. En effet, les hausses successives de tarifs risquent d'accroître les fragilités, surtout pour les familles vivant dans des « passoires énergétiques » ».

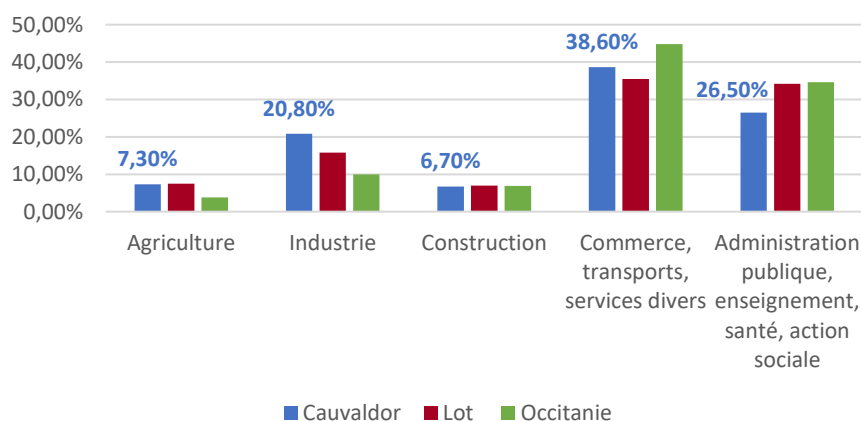
L'ensemble des constats dressés concernant les situations de précarité et d'exclusion sociale sont étroitement liées aux enjeux d'accès à l'emploi.

## Emploi : un marché du travail face aux problématiques de chômage

Un emploi qui relève principalement du secteur tertiaire

### Répartition de l'emploi selon le secteur d'activités en 2018

(source : INSEE)



**Un emploi fortement axé sur le commerce, les transports (38.6% des emplois) et le service public au sens large (26.5%).**

Le territoire se démarque par son niveau d'emploi industriel, plus important qu'à l'échelle départementale et régionale.

## LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

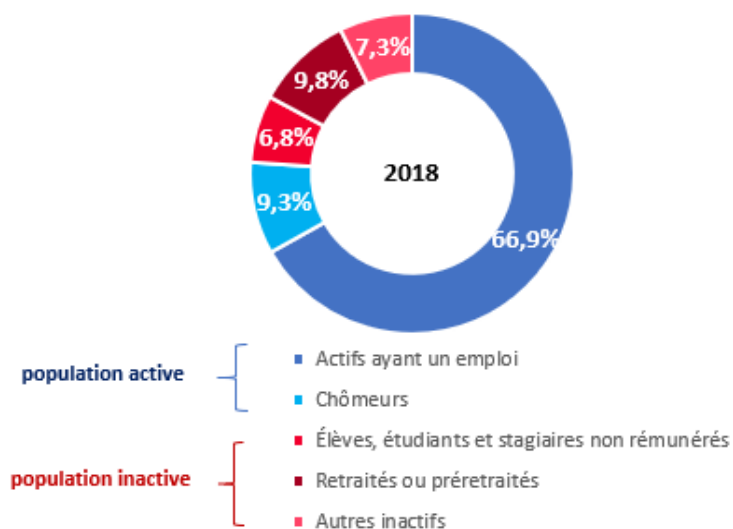
Un taux de chômage qui reste inférieur aux moyennes départementales et régionales...

| Emploi – Chômage au sens du recensement<br>(Source : INSEE) | Cauvaldor | Lot   | Occitanie |
|-------------------------------------------------------------|-----------|-------|-----------|
| Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018                     | 76,1%     | 74,9% | 72,9%     |
| Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018                     | 12,2%     | 12,8% | 14,6%     |

Il conviendra de préciser que bien que si la situation sur le territoire communautaire semble plus favorable, celle-ci se rapproche désormais fortement des constats départementaux concernant le taux de chômage. Depuis 2013, ce taux a en effet augmenté de 23% sur Cauvaldor pour atteindre désormais 12.2% (contre 9.9% en 2013), tandis que la hausse n'est « que » de 4.9% au niveau lotois.

Certaines données complémentaires de l'INSEE permettent de préciser la connaissance de l'activité des 15-64 ans sur le territoire communautaire :

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Aide à la lecture : 66.9% des 15-64 ans occupent un emploi en 2018

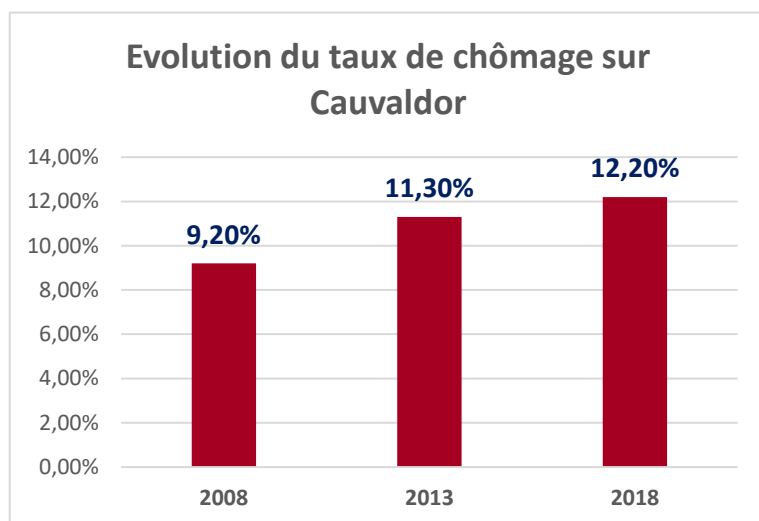
### Une population active qui progresse

La « population active » rassemble les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Alors que la population des moins de 60 ans diminue sur le territoire, la part d'actifs, elle, augmente. Ils représentent en effet 76.1% des 15-64 ans en 2018 (contre 74.2% en 2013). Cette hausse concerne d'ailleurs aussi bien les personnes en emploi qu'au chômage.

Au niveau local, le bassin de vie de Souillac se démarque avec une proportion de chômeurs supérieure puisqu'elle représente 11.16% de sa population.

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

...Mais qui continue de progresser



**2 343** chômeurs évoluent sur le territoire communautaire en 2018.

52.2% d'entre eux sont des femmes ; il est intéressant de noter que cette part est en constante diminution depuis 2008, bien que cette baisse ait nettement ralenti entre 2013 et 2018. D'autre part, il faut préciser que l'écart entre hommes et femmes a tendance à s'atténuer avec l'avancée en âge.

*Aide à la lecture : selon l'INSEE, le taux de chômage s'élève à 12.2% en 2018*

Pour l'INSEE, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi).

Les données de Pôle Emploi Occitanie apportent justement une connaissance actualisée et détaillée de la « demande d'emploi » :



## DEMANDEURS D'EMPLOI EVOLUTION 2019 à 2020

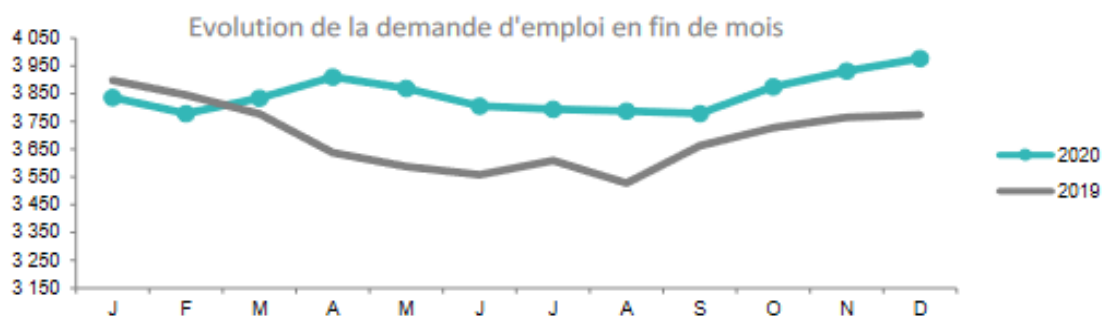
**LOT : +6.4%**

**CAUVALDOR : +5.4%**

**3977 demandeurs d'emploi à la fin d'année 2020**

Il est intéressant de suivre comment évolue la demande d'emploi au cours d'une année pour en avoir une compréhension plus fine.

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

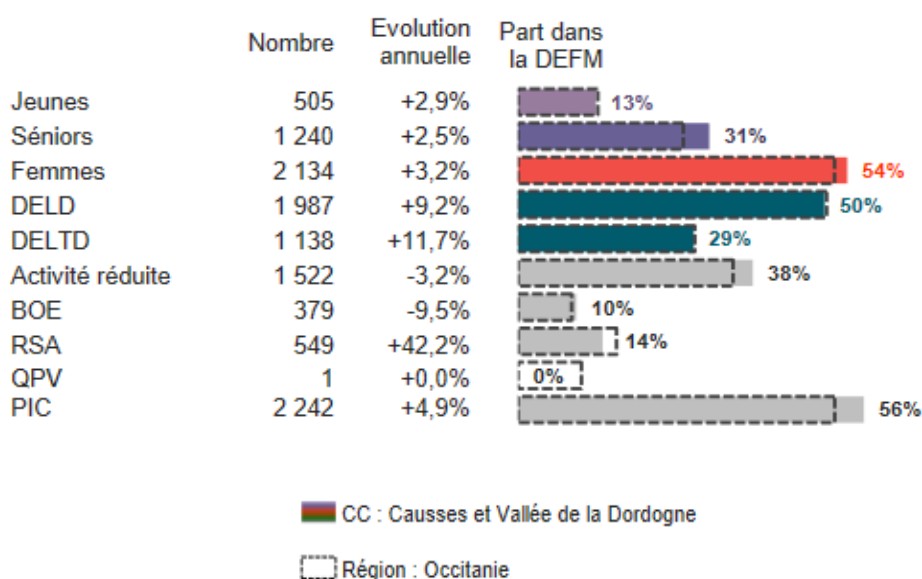


La diminution de la courbe observée en 2019 d'Avril à Août confirme le **caractère saisonnier de l'emploi** sur le territoire du fait de son potentiel touristique.

En 2020, l'arrivée de la crise sanitaire a entraîné confinements et fermetures d'établissements, et par conséquent, hausse du nombre de chômeurs sur les périodes concernées.

Il est à penser que le nombre de demandeurs d'emploi est en réalité plus élevé lorsque l'on sait que sur l'année 2020, 41% des sorties de liste ne sont pas liées à une reprise d'emploi déclarée mais à une cessation d'inscription suite à un défaut d'actualisation auprès des services de Pôle Emploi.

Pour poursuivre le détail de l'analyse des situations de chômage, il s'agit aussi de s'intéresser aux publics qui sont en recherche d'emploi.



## LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

On retiendra du graphique ci-dessus, les caractéristiques principales suivantes concernant les publics en recherche d'emploi sur le territoire communautaire :

### ***Des chômeurs « jeunes » et « seniors » plus nombreux***

En fin d'année 2020, le nombre de chômeurs « jeunes » et « seniors » ont augmenté dans des proportions similaires (respectivement +2.9% et +2.5%). On notera tout de même que sur Cauvaldor, le nombre de seniors au chômage est supérieur à ce qui est observé au niveau régional. Ils représentent **près d'un tiers des demandeurs d'emploi du territoire.**

### ***Des situations de chômage durables***

A l'image de la tendance régionale : 50% des chômeurs sont en recherche d'emploi depuis au moins un an, et 29% depuis plus de 2 ans (ils représentaient 46 et 25% de la part des demandeurs d'emploi au diagnostic CTG 2017).

### ***Une hausse importante de chômeurs en situation d'insertion socioprofessionnelle.***

L'évolution la plus spectaculaire est celle des **chômeurs bénéficiaires du RSA** : bien qu'il reste inférieur aux proportions régionales, leur nombre **a augmenté de 42.2%** en un an.

Il faut aussi noter une nouveauté par rapport aux données recueillies en 2017 : l'introduction d'une nouvelle catégorie de bénéficiaires du « Plan d'Investissement dans les Compétences » (PIC) destiné aux jeunes et aux chômeurs de longue durée faiblement qualifiés. 2 242 personnes relèvent de cette catégorie sur Cauvaldor, soit une hausse de près de 5% sur l'année ; la proportion de bénéficiaires est visiblement plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Nombreux sont les freins qui peuvent entraver l'accès à l'emploi. Pour les habitants comme pour les nouveaux arrivants que le territoire souhaite accueillir, l'enjeu de l'accès à un logement adapté aux besoins de chacun des ménages est un prérequis majeur.

## Logement : accéder et se maintenir dans un logement

Une évolution législative qui impacte le versement des allocations logement



**Les allocations logement** sont des prestations versées sous conditions de ressources. Elles ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Elles concernent les locataires, les résidents en foyer et les accédants à la propriété.

Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).



**La Caf du Lot et la MSA Midi-Pyrénées Nord** sont chargées du versement de cette prestation à leurs ressortissants respectifs



### EVOLUTION 2016 à 2019 :

**CAUVALDOR : -11.85%**

**En 2019, 39.8% des allocataires Caf bénéficient des aides au logement  
Soit 5 592 personnes couvertes sur le territoire**

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| Bassin de Biars-sur-Cère | 36.61% |
| Bassin de Gramat         | 39.98% |
| Bassin de St-Céré        | 41.87% |
| Bassin de Souillac       | 42.03% |
| Bassin de Vayrac         | 35.80% |

*Vigilance : les règles du secret statistique ne permettant pas de diffuser des données en cas d'effectifs inférieur à 5 ou relatifs à une population de moins de 100 allocataires, certaines données infra-communale ne sont pas disponibles. Les résultats présentés à l'échelle des bassins de vie sont donc à nuancer (potentiellement plus élevées).*

# LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

## ZOOM sur la réforme des aides au logement

La réforme des aides au logement est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : elle prévoit d'adapter l'octroi de cette aide en fonction des ressources des familles, sur la base des revenus des 12 derniers mois (et non plus d'il y a 2 ans) et par une actualisation trimestrielle.

**Le nombre d'allocataires d'aides au logement évolue surtout selon les modifications de la législation**

Evolutions des périmètres des bénéficiaires, (absences de) revalorisation des barèmes, entre autres, sont les principaux paramètres qui influent sur le nombre de bénéficiaires.

A côté des prestations sociales que sont l'APL, l'ALF et l'ALS, d'autres des aides au logement ou à l'hébergement peuvent être mobilisées par les foyers les plus modestes en cas de difficultés. Le Conseil Départemental du Lot par exemple, déploie un fond pour l'accès, le maintien et la maîtrise de l'énergie.

## Un fond pour les ménages en difficulté



***Le Fond Logement pour l'Accès, le Maintien et la Maîtrise de l'Energie (FLAMME), consiste en une aide temporaire et de dernier recours :***

- Pour l'accès à un logement : dépôt de garantie, premier loyer...
- Pour se maintenir dans un logement : impayés de loyer, charges d'énergie, taxe d'habitation, ...



***Le Conseil Départemental du Lot mobilise ses travailleurs sociaux, notamment au sein des Maisons des Solidarités Départementales (St-Céré, Souillac et Gramat), pour rencontrer les ménages en difficulté et évaluer leur éligibilité à cette aide.***



**AIDE FLAMME  
SITUATION 2020 :**

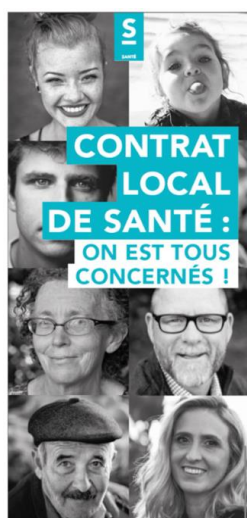
**CAUVALDOR : 246 foyers bénéficiaires  
78 426.25€ versés**

Les situations socioéconomiques des habitants, nous allons le voir, ont une influence directe sur leur santé.

## Un lien fort entre besoins sociaux et besoins de santé

**Les données de diagnostic relatives à la thématique santé sont à retrouver au sein du diagnostic élaboré en 2021 dans le cadre du « Contrat Local de Santé » porté par la Communauté de Communes CAUVALDOR**

**Le Contrat Local de Santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé cohérents et adaptés à l'échelon local.**



Le « profil santé » du territoire est établi par le CREAI ORS Occitanie et l'ARS Occitanie : il permet de compiler des éléments statistiques sur différents indicateurs de santé : les facteurs sociaux et environnementaux, l'état de santé et les problèmes de santé, la santé des enfants et des jeunes, les comportements de santé en Occitanie, l'accès à la prévention et aux soins, l'offre de soins de premier recours, les personnes en situation de handicap et de dépendance.

Le profil santé complet est à retrouver sur internet<sup>1</sup>. Il s'agira dans le cadre du diagnostic CTG de faire référence aux principales données qui font lien entre les deux démarches.

## Les déterminants sociaux de santé

### *Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire*

Evaluer le nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire est un indicateur des situations de précarité et des situations de difficultés d'accès aux soins

<sup>1</sup> <https://www.occitanie.ars.sante.fr/media/90097/download?inline>



**La Complémentaire santé solidaire** (ex couverture maladie universelle) est une aide pour payer les dépenses de santé, attribuée sous conditions de ressources. Selon les cas, elle est soit totalement gratuite ou coûte moins de 1€ par jour par personne. Cette aide peut couvrir l'ensemble des membres du foyer bénéficiaire pour de nombreuses dépenses (médecins, dentistes, hôpital, médicaments, lunettes, prothèses dentaires ou auditives, ...)



### CSS SITUATION EN 2020 :

**CAUVALDOR : 1 793 foyers bénéficiaires**  
Soit 3.87% de la population de Cauvaldor

La proportion d'habitants bénéficiaires est supérieure pour le bassin de vie de Martel/Vayrac (5.06% de la population de secteur)

Il est important de préciser que depuis le 1er janvier 2022, l'attribution de la Complémentaire santé solidaire est automatique pour les allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), sauf opposition expresse de leur part.

### *Les personnes de 15 ans et plus non scolarisées et sans diplôme*

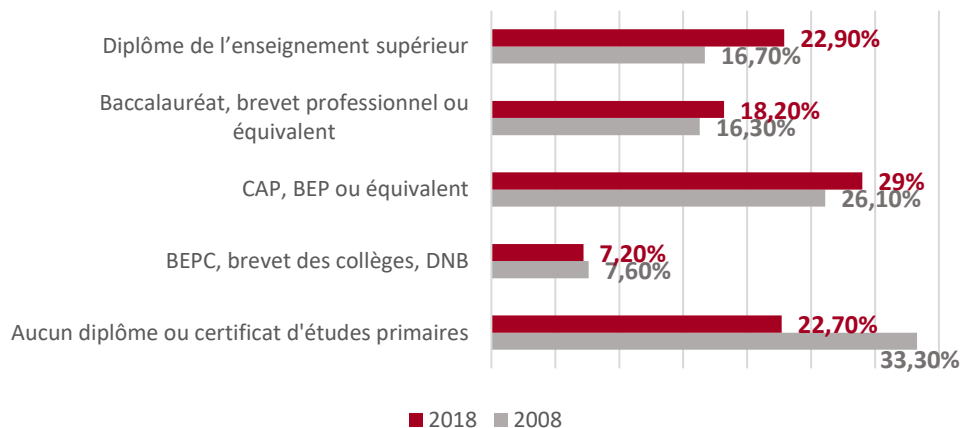
Le niveau de formation scolaire oriente vers une profession, un niveau de revenus et donc une catégorie sociale. Il contribue à la constitution de l'état de santé notamment par la formation des normes en santé et le développement d'une plus ou moins grande réception aux messages de prévention à tous les âges de la vie

A cet égard, les statistiques sont plutôt encourageantes puisqu'elles témoignent d'une nette amélioration du niveau de qualification des jeunes de 15 ans et + sortis du système scolaire :

## LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

### Evolution du niveau de diplômes des 15 ans ou + non scolarisés

(source : INSEE)



**Une baisse importante  
des personnes sans  
diplôme....**

En effet, en 10 ans, cette  
baisse est de près de 32%.

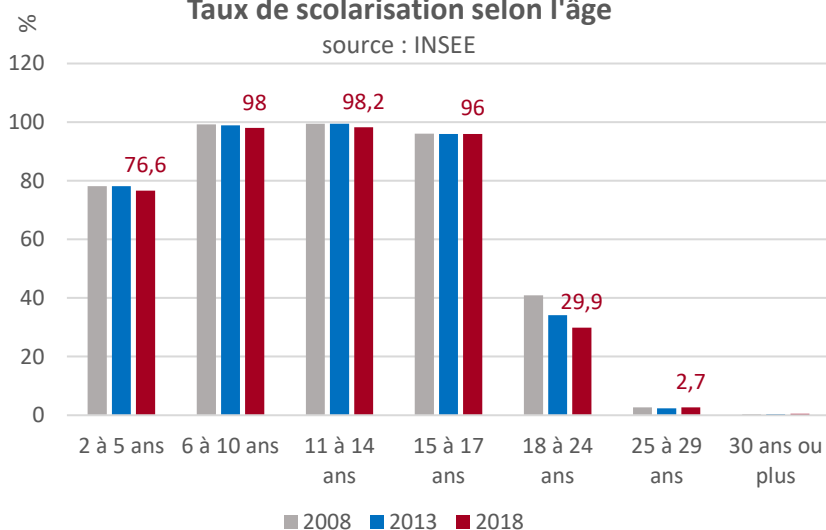
**... et une hausse marquée  
des diplômés de  
l'enseignement supérieur**

*Aide à la lecture : 22.9% des + de 15 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2018 ; ils étaient 16.7% en 2008.*

Si ce niveau de qualification des 15 ans et + non scolarisés s'est amélioré, il est intéressant toutefois d'observer qu'à partir de 18 ans, le nombre d'individus déscolarisés à tendance à s'accroître ces dernières années :

### Taux de scolarisation selon l'âge

source : INSEE



**Une tendance à la baisse de la  
scolarisation des 18-24 ans**

Il faut noter le cas du bassin de Souillac qui se démarque nettement du reste du territoire, puisque 43.16% des jeunes de cette tranche d'âge sont scolarisés sur ce secteur (contre 29.9% à l'échelle de Cauvaldor), notamment du fait de la présence d'une offre de formation post bac sur ce secteur.

*Aide à la lecture : 76.6% des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés en 2018, contre 78.8% d'entre eux en 2008.*

## LES SITUATIONS SOCIOECONOMIQUES DES FAMILLES

Cette diminution du taux de scolarisation des adultes, au-delà des impacts sur le plan de la santé des individus, vient poser la question de la prévention des situations de décrochage scolaire, et ceci, dès le plus jeune âge.

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« La crise sanitaire, avec ses périodes de fermeture des établissements scolaires, a eu un réel impact sur les apprentissages des enfants et des jeunes, certains ne trouvant pas chez eux les conditions favorables au suivi de leur scolarité. Dans ce cadre, des dispositifs comme le CLAS ont démontré leur importance pour accompagner les parents dans cette période »*

A la rentrée scolaire 2021/2022, d'après les chiffres des services de l'éducation nationale dans le Lot :

- **3 381 écoliers** sont accueillis au sein des écoles primaires (maternelles et/ou élémentaires) du territoire. Parmi ces élèves, certains sont scolarisés dans des établissements hors périmètre communautaire mais sont comptabilisés car faisant partie de « regroupements pédagogiques intercommunaux ».
- **1 729 collégiens et 1 052 lycéens/étudiants** sont accueillis dans les établissements d'enseignement secondaires du territoire.

### *Les familles monoparentales*

Pour certaines de ses familles, le cumul de difficultés économiques, sociales, professionnelles, ont un impact sur leur santé et leur accès à la santé.

Cette situation de fragilité fait particulièrement échos sur notre territoire où 7.7% des foyers sont des familles monoparentales en 2018. Cette vigilance est d'autant plus importante que les situations de monoparentalité y ont augmenté de près de 27% depuis 2013.

## *Les personnes âgées seules à domicile*

Ces situations à « risque d'isolement » sont particulièrement avérées dans notre cas. Certaines personnes âgées cumulent les risques d'isolement social, d'isolement lié aux déplacements, de faible niveau de revenus, et de fragilité de santé.

Les statistiques relatives aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, si elles ne précisent pas ici la proportion de personnes vivant seules, nous permettent toutefois d'en savoir plus sur le nombre de personnes âgées résidant à domicile fragilisée par la perte d'autonomie identifiée.

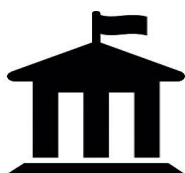


### **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

*Elle permet aux personnes âgées de plus de 60 ans évaluées comme ayant un certain degré de perte d'autonomie dans leurs activités quotidiennes (GIR 1, 2, 3 ou 4 selon la grille nationale AGGIR), de percevoir une aide financière pour accomplir les actes indispensables de leur vie quotidienne à domicile*

*Elle peut permettre de couvrir notamment : des services d'aide à domicile, emploi direct ou familial (à l'exception du conjoint), des aides dites "techniques" : portage de repas, téléalarme (lien)..., des frais d'accueil de jour ou d'accueil temporaire, des frais d'aménagement ou d'adaptation du logement.*

*En établissement, l'APA permet de couvrir le tarif dépendance de l'établissement qui comprend les dépenses d'aide à la vie quotidienne, à l'exclusion de celles liées à l'hôtellerie et aux soins. Les établissements perçoivent pour cela une dotation globale dépendance.*



*Le Conseil Départemental du Lot est l'organisme en charge de la gestion et du versement de cette allocation, via les Maisons des Solidarités Départementales et les Espaces Personnes Agées.*



### **APA** **SITUATION EN 2020 :**

**LOT : 4 542 bénéficiaires**

**CAUVALDOR : 1 097 bénéficiaires**

**Soit une hausse de 3.96% depuis 2016**

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de manière notable sur 2 secteurs :  
Les bassins de vie de Souillac (+23.36%) et de Martel/Vayrac (+27.94%)  
Il est en baisse sur les secteurs de Saint-Céré et de Biars-sur-Cère, et particulièrement sur celui de Gramat.

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Au-delà du constat du vieillissement de la population, le renforcement de la politique en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile contribue à expliquer cette hausse progressive. Il faut à la fois être vigilant à ces personnes parfois confrontées à un isolement social et géographique, mais aussi à leurs aidants familiaux lorsqu'il y en a »*

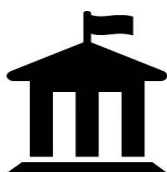
## Les situations de handicap

*Une hausse importante du nombre d'enfants couverts par l'AEEH*



**L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** s'adresse aux familles ayant à leur charge des enfants handicapés. Elle remplace, depuis le 1er janvier 2006, l'allocation d'éducation spéciale (AES) créée en 1975. Pour en bénéficier, l'enfant doit remplir plusieurs conditions :

- être âgé de moins de 20 ans ;
- avoir une incapacité permanente d'au moins 80 %. Celle-ci peut aussi être comprise entre 50 % et 79 % si l'enfant fréquente un établissement adapté ou si son état exige le recours à un dispositif adapté ou d'accompagnement dans un établissement scolaire, ou de soins spécifiques.



L'AEEH est financée par l'Etat, versée par les organismes de prestations familiales (Caf, Msa), et est accordée sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées



## AEEH EVOLUTION DE 2016 à 2019 :

**CAUVALDOR : 239 enfants Caf\* couverts en 2019**  
(contre 186 en 2016, soit 28.5% d'augmentation)

En raison du secret statistique, les données infra-communales inférieures à 5 ne sont pas disponibles. Un détail à l'échelle des bassins de vie n'est donc pas exploitable compte tenu du nombre de données communales non renseignées.

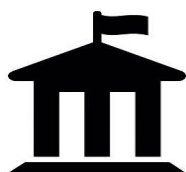
*\* Données MSA non disponibles*

Cette hausse importante du nombre de familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé interroge évidemment sur les conditions de prises en charge de la santé de ces bénéficiaires. Mais au-delà, c'est aussi la question de l'inclusion de ces enfants et de ces jeunes en milieu ordinaire, et notamment dans les structures d'accueil et espaces de loisirs. Cette réflexion sera développée dans la 2<sup>ème</sup> partie du diagnostic dédiée à l'état des lieux de l'offre de services et de dispositifs existants.

*Une certaine stabilité du nombre d'adultes bénéficiaires de l'AAH malgré une légère diminution*



**L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)** est une allocation de solidarité destinée à assurer un minimum de ressources. Le montant attribué vient ainsi compléter les éventuelles autres ressources du bénéficiaire afin d'amener celles-ci à un niveau garanti. Pour bénéficier l'AAH la personne doit avoir au moins 20 ans et un taux de handicap d'au moins 80%. Cependant, les personnes ayant un taux de handicap compris entre 50% et 80% peuvent en bénéficier sous certaines conditions.



L'AAH est financée par l'Etat, versée par les organismes de prestations familiales (Caf, Msa), et est accordée sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées



## AAH SITUATION EN 2019 :

**CAUVALDOR : 798 foyers bénéficiaires  
(683 Caf + 115 MSA)**

Répartition des allocataires Caf bénéficiaires de l'AAH par bassins de vie\*  
(données MSA à l'échelle communale non disponibles) :

|                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Bassin de vie de Biars-sur-Cère | 109 allocataires Caf bénéficiaires |
| Bassin de vie de Gramat         | 126 allocataires Caf bénéficiaires |
| Bassin de vie de St-Céré        | 126 allocataires Caf bénéficiaires |
| Bassin de vie de Souillac       | 146 allocataires Caf bénéficiaires |
| Bassin de vie de Martel/Vayrac  | 109 allocataires Caf bénéficiaires |

*\*Un écart de 67 bénéficiaires est à signaler entre les données produites à l'échelle communautaire et les données obtenues après agrégation des résultats de chaque commune*

état des lieux  
les services aux familles



## L'offre d'accueil petite enfance (moins de 3 ans)



Un taux de couverture satisfaisant...

| Source : Cafdata                                      | CC Cauvaldor | Lot | France |
|-------------------------------------------------------|--------------|-----|--------|
| Taux de couverture<br>Accueil du jeune enfant<br>2019 | 67.6%        | 63% | 59.8%  |

Le taux de couverture nous renseigne sur la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (collectif, familial et parental, micro-crèches
- Ecole maternelle

... légèrement impacté par la baisse de l'offre d'accueil individuelle...

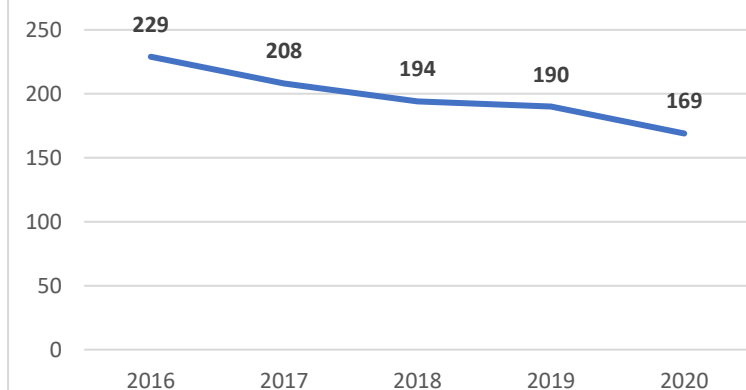
**L'accueil individuel est essentiellement assuré par les assistants maternels.** Un assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans durant la journée ou avant et après l'école à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels. Il peut

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

être soit salarié du parent soit salarié d'une crèche familiale. L'assistant maternel a reçu un agrément du conseil départemental justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelables. Le conseil départemental assure le suivi et le contrôle de son activité.

Le précédent diagnostic CTG faisait état d'une couverture d'assistants maternels satisfaisante. Dans le même temps, il rappelait la difficulté pour ces professionnels de développer leur activité dans un contexte où les parents privilégient l'accueil collectif, pour des raisons à la fois économiques et éducatives. Ces difficultés peuvent expliquer le **constat d'une baisse importante du nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire.**

Evolution du nombre d'assistant(e)s  
maternel(le)s sur CAUVALDOR



Source : Conseil Départemental du Lot

### Une baisse de 26.2% en 4 ans sur le territoire.

Cette baisse est sensiblement plus élevée que celle observée à l'échelle lotoise : -23.73%

Une diminution qui semble plus marquée sur les bassins de Souillac et Vayrac/Martel :

- Bassin de Biars-sur-Cère : -24%
- Bassin de Gramat : -15%
- Bassin de St-Céré : -23%
- Bassin de Souillac : -31%
- Bassin de Vayrac/Martel : -29%

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Moins d'un tiers des cessations d'activités sont dues à des départs en retraite. Le faible niveau de rémunération nécessitant de multiplier les contrats, la relation parfois difficile aux « parents employeurs », ou encore les contraintes liées à l'aménagement du domicile conformément aux normes d'accueil, peuvent expliquer la baisse du nombre de professionnel(le)s.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

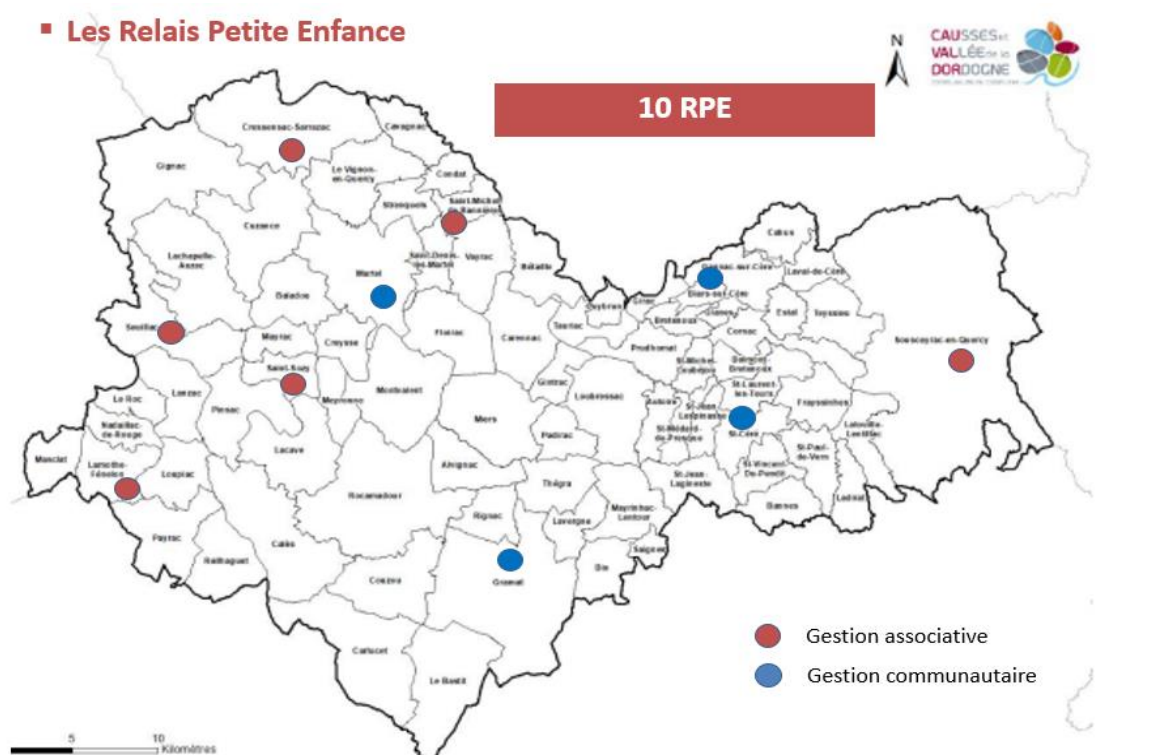
Face à ces difficultés, et pour sortir de l'isolement, certain(e)s assistant(e)s maternel(le)s se regroupent pour exercer en dehors de leur domicile au sein de **Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**.

Dans les Maisons d'assistants maternels (Mam), quatre assistants maternels au plus peuvent accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants. Dans une Mam, les parents sont les employeurs directs des assistants maternels qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile. Pour pouvoir exercer dans une Mam, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi).

Sur Cauvaldor, plusieurs MAM sont constituées : **Mayrinhac-Lentour, Gramat, Tauriac, Belmont-Bretenoux**. Les ateliers de diagnostic partagés nous ont aussi appris le projet de MAM finalisé sur la commune de **Souillac**.

Pour accompagner ces professionnel(le)s par ailleurs, des « **Relais Petite Enfance** » (RPE) sont en place sur le territoire.

**Le relais petite enfance (Rpe), anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.** Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, affichée



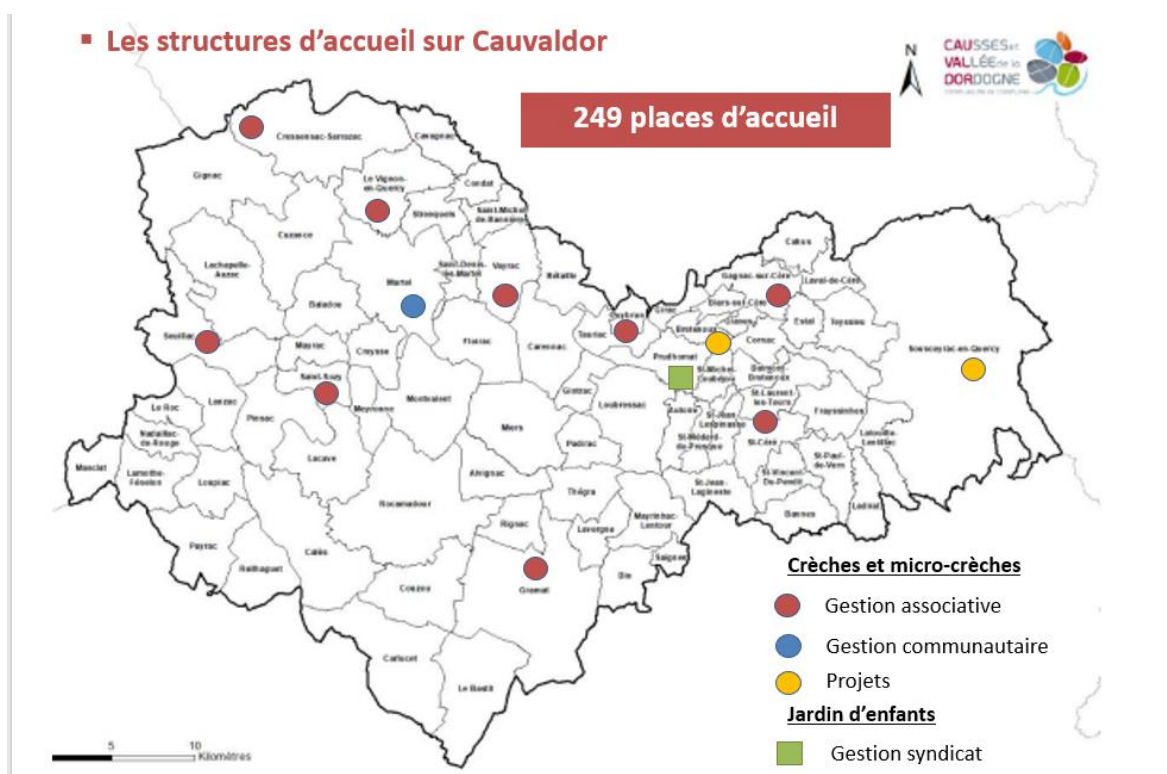
## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

par l'article 2 qui précise qu'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à l'accueil de jeunes enfants.

Les Relais Petite Enfance de Cauvaldor sont justement investis à engager des actions en faveur de la valorisation du métier d'assistante maternelle et au soutien à ces professionnelles.

**La capacité à proposer une offre d'accueil diversifiée aux familles est un enjeu important, d'autant plus du fait que les accueils collectifs n'ont pas la capacité à répondre aux demandes spécifiques, telles que l'accueil en horaires atypiques.**

... et par l'évolution de l'offre d'accueil collective...



En 2016, le diagnostic CTG a rappelé le bon niveau d'équipement du territoire en établissement d'accueil du jeune enfant, à la fois en termes de nombre de places comme d'implantation géographique. Si le constat a été fait d'une natalité déclinante, Il convient toutefois de rester attentif aux évolutions des besoins pour répondre à l'enjeu de maintien et de développement de l'attractivité territoriale. Le secteur « Est » est justement l'objet d'évolutions conjoncturelles qui sont venues réinterroger l'adéquation de l'offre existante :

- Les bâtiments de la crèche de Gagnac-sur-Cère appartenant à la commune, la communauté de communes n'a donc pas pu l'intégrer aux programmes de modernisation qu'elle a conduit sur les autres structures dont elle gère les bâtiments. C'est ainsi qu'est né le projet de créer une **crèche intercommunale à Bretenoux** afin de pouvoir transférer la crèche associative de Gagnac-sur-Cère dans de nouveaux locaux adaptés et modulables. Au fur et à mesure, la

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

configuration du projet a évolué pour tendre vers la création de cette crèche à Bretenoux tout en maintenant celle implantée à Gagnac-sur-Cère.

- **Sousceyrac-en-Quercy** a accueilli ces dernières années plusieurs familles avec des jeunes enfants et des jeunes couples qui viennent s'installer sur l'ensemble du territoire. Jusqu'alors, la commune comptait trois assistantes maternelles, toutes complètes. Cependant, l'une d'entre elles a cessé son activité à cause d'une impossibilité à financer les travaux de mise en conformité de sa maison pour conserver et obtenir son 3ème agrément. Dans le même temps, Sousceyrac-en-Quercy est confronté d'ici 2025 à la nécessité de remplacer près d'une trentaine de personnel à son EHPAD. L'enjeu d'accueil de jeunes ménages actifs, et donc de mise en place d'une offre de garde en adéquation avec ces futurs besoins, s'avèrent alors primordiaux. Dans cette optique, les élus du secteur ont souhaité travailler à l'implantation d'une micro-crèche sur la commune.

### L'offre d'accueil enfance (3-10 ans)

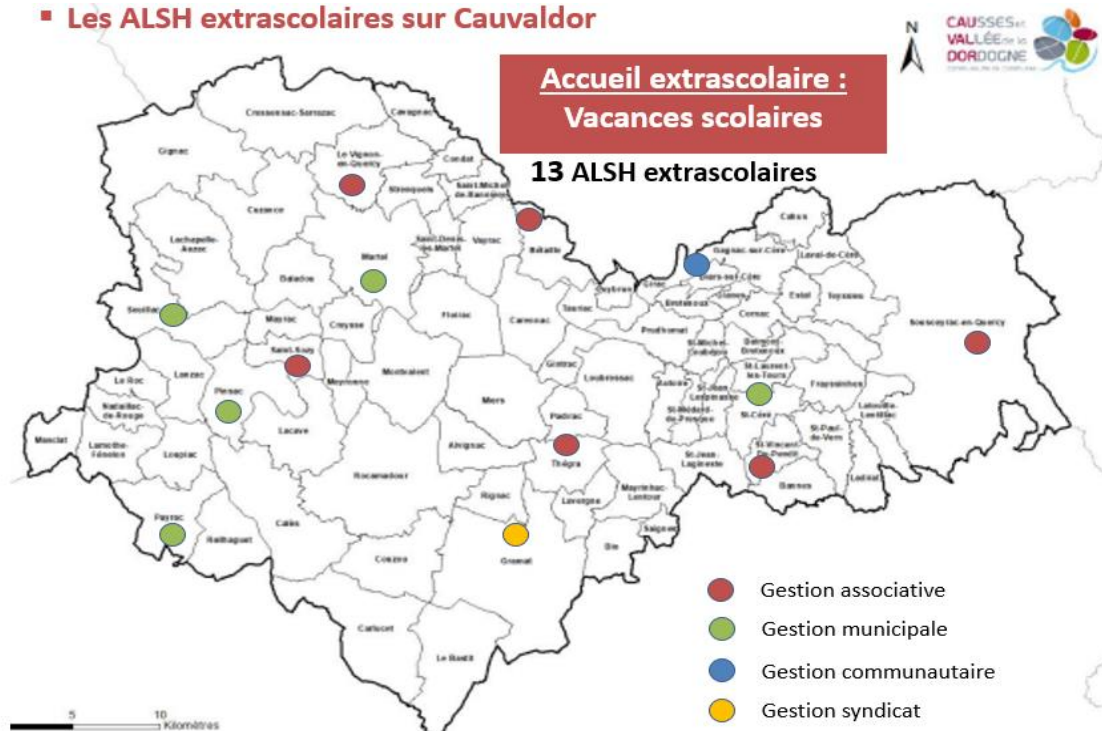


### Une offre d'accueil extrascolaire bien présente mais aux fonctionnements disparates

L'offre extrascolaire s'est enrichie depuis le précédent diagnostic avec la création **d'un nouvel accueil à Payrac** depuis 2020, géré par la commune.

La cartographie ci-dessous révèle à la fois une bonne couverture territoriale, mais aussi une grande diversité dans les modes de gestion : 5 de gestion associative, 6 de gestion communale, 1 de gestion syndicale, et 1 de gestion communautaire.

## ■ Les ALSH extrascolaires sur Cauvaldor



Le précédent diagnostic rappelait de quelle manière cette diversité dans les modes de gestion pouvait occasionner des disparités dans les fonctionnements (activités, tarifications, installations, etc.) comme dans les situations financières des structures. Le financement des ALSH repose essentiellement sur les communes : certaines ne participent pas au financement, d'autres assument seules le coût d'un service dont l'impact dépasse le périmètre communal. Dans ce cadre, plusieurs études ont été menées par le service enfance jeunesse de CAUVALDOR, en 2015 puis en 2017, pour évaluer la possibilité d'une prise de compétence communautaire. Cette étude doit être réactualisée en 2022 selon la volonté politique de la nouvelle mandature.

En attendant, la collectivité est déjà dans la coordination et l'animation de ce réseau de structures. Depuis 2017, elle conduit des projets d'animation « inter-ALSH » bénéficiant à l'ensemble des structures volontaires, proposés une année sur deux. Au-delà du partage de projets, les équipes d'animation du territoire souhaitent pouvoir développer des temps **d'échanges de pratiques**, et renforcer la **mutualisation des moyens et des ressources pédagogiques**.

## Une offre d'accueil périscolaire peu développée

Les temps périscolaires correspondent au temps de l'enfant passé en dehors des heures de classe en période scolaire, autrement dit :

- **Les jours de classe : Le matin, la pause méridienne et le soir**
- **Le mercredi**

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Les temps périscolaires peuvent être organisés :

- Soit en **garderie**, pour assurer la « surveillance » des enfants
- Soit en **accueil de loisirs périscolaire déclaré**, doté d'une équipe d'encadrement qualifiée qui met en œuvre un projet pédagogique.

Depuis longtemps, le département du Lot présente un déficit important d'accueils de loisirs périscolaires. Le nombre conséquent de petites écoles rurales peut expliquer cette situation, qui pourtant reste insatisfaisante. Si la réforme des rythmes éducatifs de 2013 a permis d'augmenter le nombre d'accueils périscolaires déclarés, ils sont encore minoritaires. A la rentrée scolaire de 2019, seuls 29% des écoles lotoises bénéficient d'un accueil de loisirs périscolaire : sur les 184 écoles du département, 54 bénéficient d'un accueil de loisirs périscolaire déclaré.

Le tableau ci-dessous recense les accueils périscolaires déclarés sur Cauvaldor :

|             | Gestionnaire               | Commune                    | Jours de classe | Mercredi |
|-------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|----------|
| MAIRIE      | MARTEL                     | MARTEL                     | X               | X        |
| MAIRIE      | PINSAC                     | PINSAC                     | X               | X        |
| ASSOCIATION | MULTI RENCONTRES DU RIONET | LE VIGNON EN QUERCY        | X               | X        |
| SIVU        | THEGRA-LAVERGNE            | THEGRA-LAVERGNE            | X               | X        |
| MAIRIE      | GRAMAT                     | GRAMAT                     | X               | X        |
| MAIRIE      | ST CERE                    | ST CERE                    | X               | X        |
| ASSOCIATION | ANIMENFANCE                | ST SOZY                    |                 | X        |
| ASSOCIATION | CAP JEUNESSE               | VAYRAC                     |                 | X        |
| MAIRIE      | SOUILLAC                   | SOUILLAC                   |                 | X        |
| CC          | CAUVALDOR                  | BIARS SUR CERE             |                 | X        |
| CC          | CAUVALDOR                  | MULTI SITES SECTEUR VAYRAC | X               |          |
| MAIRIE      | PAYRAC                     | PAYRAC                     |                 | X        |
| ASSOCIATION | SEGALA LIMARGUE            | SOUSCEYRAC EN QUERCY       |                 | X        |

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Dans nos territoires ruraux, beaucoup de communes ont fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours en 2019. Il faut rappeler que la fin des contrats aidés en 2017 a accentué les difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés dans le cadre de contrats souvent précaires, avec de petits volumes horaires et des plannings en horaires coupés »



## L'offre en direction des « jeunes » du territoire

### L'offre d'accueil et de loisirs

#### ■ L'offre d'accueil et de loisirs « jeunes »



## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Le précédent diagnostic CTG identifiait une action prioritaire à mener sur le secteur de Souillac en matière de jeunesse, compte tenu de la situation unique de la commune sur le territoire, avec ses deux lycées et son collège.

Suite à l'étude réalisée en 2017 par la communauté de communes pour la Mairie de Souillac, **le service « Souillac jeunesse »** a été créé avec l'embauche d'un animateur jeunesse.

Aujourd'hui, cette offre d'accueil et de loisirs dédiée à la jeunesse semble traversée par deux principaux enjeux, comme en témoignent les recueils de paroles lors des ateliers de renouvellement du diagnostic :

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Les offres en place revêtent des formats différents comme le montrent les nombreuses appellations : espace jeunes, alsh ados, accueil jeunes, etc., mais sans que l'on connaisse précisément ce que cela implique en termes de propositions et de fonctionnement ».*

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*La fréquentation de ces structures ne s'inscrit pas (ou moins) dans une logique de « garde » que l'on observe dans le cadre des ALSH ou des structures petite enfance. De ce fait, les jeunes habitant à l'écart des bourgs-centre et n'ayant pas de moyens de locomotion n'y sont pas nécessairement conduits par leurs parents et restent donc chez eux »*

On comprend alors qu'une **interconnaissance** renforcée entre ces structures, et une **offre adaptée aux difficultés de mobilité** de ces jeunes sont au cœur des défis à relever.

Pour aller plus loin, et dans la continuité des constats portés dans le cadre de l'observatoire des jeunes du Lot, c'est aussi l'évolution du métier même d'animateur jeunesse et de ses conditions de pratique qui sont à interroger. L'accompagnement institutionnel, de plus en plus, se porte sur des animateurs « facilitateurs de projets de jeunes » que d'animateurs accueillant au sein d'un local dédié à des activités jeunesse.

## Faciliter l'accès aux droits des jeunes

### *L'outil numérique « Boussole des Jeunes »*



Depuis la fin octobre 2020, la Mission Locale du Lot porte le déploiement de la « Boussole des jeunes », grâce au soutien de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'ensemble des communautés de communes dont CAUVALDOR. Cet outil numérique en faveur de l'accès aux droits des 15-30 ans, leur permet d'avoir accès à toutes les aides, dispositifs et services disponibles qu'ils peuvent mobiliser dans les domaines de l'emploi, du logement, ou encore de la santé. Les jeunes qui se connectent, en indiquant leur localisation, accèdent aux informations relatives à l'offre de service locale à leur disposition. Au-delà d'être un outil informatif, il propose également un accompagnement des utilisateurs qui peuvent laisser leurs coordonnées afin d'être recontactés par le professionnel sollicité.

Après cette phase de déploiement, se révèle aujourd'hui l'importance de poursuivre le soutien à ce dispositif, notamment par sa promotion, pour qu'elle permette à la fois de renforcer le nombre de professionnels pourvoyeurs de services, les domaines d'intervention, tout comme le nombre d'utilisateurs.

Ce service numérique est porté aux côtés du Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports. D'autres acteurs contribuent à sa mise en œuvre en tant que professionnels dédiés à l'accompagnement des jeunes, et notamment : les animateurs des « points information jeunesse » et les « promeneurs du net ».

### *Le Point Information Jeunesse de Souillac*



L'accueil des jeunes dans les structures du Réseau Information Jeunesse est anonyme, personnalisé et sans rendez-vous.

L'information concerne les domaines suivants : études, métiers et formations, emplois (jobs), stages, formation continue, vie quotidienne, logement, loisirs, vacances, projets/volontariat, sports, mobilité/international.

Le label « IJ » est délivré par la DRJSCS par une commission associant des représentants du CRIJ, du Conseil régional et du SDJES

Elle est dispensée par des animateurs « informateurs jeunesse » chargés :

- d'accueillir, écouter, conseiller,
- d'orienter vers les organismes compétents,
- d'animer (journées thématiques, débats expositions...) et produire de l'information,
- de soutenir les actions locales.

Sur le territoire CAUVALDOR, il existe un « PIJ » labellisé géré par la mairie de Souillac, qui bénéficie aux nombreux jeunes qui gravitent autour de cette commune. La question se pose du rayonnement d'un tel service sur le territoire pour que les jeunes du territoire, notamment à l'Est, puisse bénéficier de cet accompagnement physique adapté.

## *Les promeneurs du net*

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. A cet égard, une action éducative sur la « toile » s'avère nécessaire : c'est la mission des Promeneurs du Net. Animateur, éducateur, professionnel exerçant en centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Dans le département du Lot, le réseau des Promeneurs du Net est coordonné par la Caf du Lot et animé par Les Francas.

## *Agir pour le bien être des jeunes*

### *Le point d'accueil et d'écoute jeunes et parents du Lot : PAEJ 46*

Dans une démarche d'éducation préventive, il s'adresse en priorité aux adolescents et jeunes adultes de 11 à 25 ans rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal-être, échec scolaire, violences, délinquance, fugue, errance... Les parents peuvent aussi faire appel à cette structure. Ce service est gratuit et anonyme.

Le PAEJ 46 est composé de 2 professionnelles sur le terrain dans une différence et complémentarité recherchées :

- Une psychologue clinicienne
- Une professionnelle du champ social et de la parentalité

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Différents co-financeurs soutiennent le PAEJ : SDJES du Lot, Caf du Lot, Conseil Départemental, ARS, Conseil Régional.

Basée à Cahors, la structure propose aussi aux demandeurs les plus éloignés des permanences téléphoniques. Elle dispose également d'un Van aménagé qui peut intervenir tous les jeudis dans le département sur appel d'un parent ou d'un jeune.

## ▪ La Maison des Adolescents du Lot

Tandis que le PAEJ 46 & parents accompagne les jeunes et leurs parents dans les problématiques « sociales » qu'ils rencontrent, une structure récemment créée, la Maison des Adolescents du Lot, vient compléter l'offre en axant son intervention sur la santé des jeunes.

L'UDAF du Lot (Union Départementale des Associations Familiales) et l'ADPEP 46 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) portent la structure financée par l'ARS.

Également basée à Cahors, la « MDA » dispose déjà de permanences sur Souillac, et d'autres points d'intervention sur le territoire communautaire sont en cours de déploiement. Les jeunes de 11 à 25 ans et leurs parents peuvent solliciter les professionnels de la structure pour toute question relative à leur santé et leur bien-être : conduites addictives, sexualité, etc.

## Petite enfance, enfance, jeunesse : des défis transversaux

### Accueillir les enfants et les jeunes en situation de handicap

Le précédent diagnostic CTG faisait état de la difficulté rencontrée par certaines familles pour inscrire leurs enfants porteurs de particularités dans les structures d'accueil et de loisirs, et ce pour diverses raisons : adaptation des locaux, formation du personnel ou nombre d'animateurs disponibles. D'une structure à l'autre, la capacité de répondre à la demande d'une famille n'est pas la même.



Pour accompagner les familles et les professionnels, **un pôle d'appui et de ressources handicap (PRH)** a vu le jour en Mars 2021.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES



Le pôle agit pour favoriser l'accès aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans avec des besoins particuliers (reconnaissance MDPH non obligatoire) à des espaces de loisirs en milieu ordinaire. L'enfant ou le jeune doit être domicilié ou scolarisé sur le département du Lot pour bénéficier gratuitement des services du pôle. De la même manière, l'ensemble des structures associatives ou collectivités peuvent faire appel au pôle.



Le pôle est piloté par l'association des Francas du Lot, l'APAJH et la Fédération des crèches du Lot.

Il est financé par la Caf du Lot, le SDJES, le Conseil Départemental du Lot et l'ARS

Les missions du PRH sont diverses :

- Accompagner les familles dans l'évaluation des besoins et les démarches vers un accueil de l'enfant dans des structures de droits communs (accueils de loisirs, séjours, établissements d'accueil du jeune enfant).
- Accompagner les professionnel·les de la petite enfance / enfance / jeunesse à ouvrir des réflexions et à construire des projets éducatifs inclusifs
- Assurer la mise en réseau territoriale de divers partenaires en y associant les familles afin de renforcer les collaborations
- Animer des temps de sensibilisation / formation auprès des enfants, des familles et des professionnel·les
- Alimenter une ressource en ligne : ressources pédagogiques, veille juridique, actualités

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Il subsiste encore des manques dans la continuité de la prise en charge des enfants entre temps scolaire / périscolaire / extrascolaire. Souvent les interventions des accompagnants d'élèves sont limitées au temps de classe ».*

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« L'expérience sur d'autres territoires comme l'Aveyron montre que l'inclusion des enfants, si elle peut nécessiter des personnels supplémentaires dédiés, repose aussi sur le soutien aux équipes en place en matière de formation et d'organisation »*

Cette question de la ressource humaine qualifiée est justement l'un des autres enjeux identifiés.

## Accompagner la gestion des ressources humaines dans les structures d'accueil collectif

Si les difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés ou stagiaires sont plus marquées au niveau des accueils de loisirs ouverts aux enfants, l'accueil et l'animation du public adolescent nécessitent de faire appel à des personnes formées, qui sont par ailleurs peu nombreuses sur le territoire. Il en va de même pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, qui peinent à trouver des professionnels ayant les qualifications nécessaires lorsque des situations de remplacement sont à assurer.

Le soutien aux structures sur ces aspects était déjà un axe d'intervention identifié dans la précédente CTG, en cohérence avec les axes du schéma départemental de services aux familles et d'animation de la vie sociale. Il est toujours d'actualité, bien que des actions aient déjà été conduites avant la mise en place de la 1<sup>ère</sup> convention ; en effet, CAUVALDOR a déjà co-organisé et co-financé des sessions de formation à l'attention des animateurs du territoire, en partenariat avec l'ex DDCSPP (SDJES du Lot) et la Caf du Lot :

- Formation au BAFA en 2015 et 2016 qui a bénéficié à 14 animateurs.trices du territoire
- Formations spécifiques à l'accueil périscolaire : 49 bénéficiaires en 2016 et 11 en 2019.

Par ailleurs, la Fédération des Crèches Parentales du Lot déploie tout un panel de formations thématiques à l'attention du personnel des établissements d'accueil petite enfance.

### *Les besoins de remplacement dans les structures petite enfance*

Afin d'identifier les besoins RH de ces structures, elle a d'ailleurs mené une enquête auprès d'elles en 2019. 8 accueils du territoire ont contribué à cette étude de besoins dont voici les principaux résultats :

- > Les absences pour maladie représentent la majeure partie des besoins de remplacement identifiés. Ces absences sont donc souvent non anticipables, ce qui nécessite une réactivité importante pour remplacer. En un an, cette proportion d'absences pour arrêt maladie a d'ailleurs augmenté de 14.24%. La globalité des structures s'accorde sur le fait que les besoins de remplacement existent toute l'année.
- > Les postes d'animatrices et d'auxiliaires petite enfance sont prioritairement recherchés ; s'en suivent ensuite les fonctions d'agent d'entretien, de direction, et de cuisinier.
- > Le recours à des structures d'insertion par l'activité économique (ex : Entraide...) s'avérant très onéreux, les structures petite enfance privilégient les contrats à durée déterminée, lorsqu'elles trouvent des candidats, pour assurer ces remplacements. Ainsi en 2017, ce sont 18 CDD qui ont été signés pour un montant de 85 837€ ; en 2018, 23 CDD ont été signés pour un montant de 109 722€

L'enquête de la Fédération des Crèches Parentales du Lot conclue, après prise en compte des besoins de remplacement identifiés (prévisibles : congés, récupération d'heures... ; non prévisibles : maladie, accidents du travail, ...) sur les 2 années de référence, aux équivalences suivantes :

- 4 ETP à l'année en 2017 ; 5 ETP à l'année en 2018

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## *Les besoins saisonniers dans les accueils de loisirs*

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Il y a un enjeu à susciter des vocations d'animateur et à valoriser ce métier. L'un des leviers est le BAFA, bien que l'on constate qu'il sert surtout de « tremplin » pour des jobs d'été à inscrire dans un CV.*

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*Les ALSH ont surtout besoin de recruter du personnel en période saisonnière compte tenu de l'accroissement de fréquentation. Ces recrutements sont de plus en plus difficiles à assurer, notamment par manque de candidats titulaires ou stagiaires BAFA. Il faut dire que le coût de la formation n'est pas accessible à tous.*

Ces constats locaux sont le reflet de la tendance nationale. Le plan pour « un renouveau de l'animation en accueil collectifs de mineurs » fait effectivement part du contexte observé dans le pays :

*« La rentrée scolaire 2021 a été marquée par une pénurie de main-d'œuvre forte dans le secteur des accueils collectifs de mineurs. Une étude réalisée par le Fonjep et Hexopée en octobre 2021 a révélé des difficultés de recrutement pour 80 % des opérateurs à la rentrée scolaire, représentant en moyenne 10 % de pénurie de main-d'œuvre dans le périscolaire spécifiquement.*

*La crise sanitaire depuis 2020 a accéléré les difficultés en engendrant une lassitude des animateurs et en limitant la capacité des jeunes à se former. Pour autant, les véritables causes sont antérieures comme le prouve la baisse tendancielle des BAFA délivrés chaque année (près de -20 % en 2019 par rapport à 2011). Trop de jeunes se détournent de ces métiers qui leur semblent intéressants mais peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et peu de perspectives d'évolution. »*

### **ZOOM SUR : le plan « pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs »**

A travers ce plan présenté en février 2022, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports prévoit 25 mesures pour :

- Inventer l'animation socio-éducative de demain
- Renforcer la complémentarité éducative dans les territoires
- Faciliter l'accès des animateurs professionnels à des formations de qualité
- Améliorer la qualité des emplois et ouvrir l'animation à d'autres professionnels
- Reconnaître le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes
- Faciliter l'accès des jeunes au BAFA
- Garantir la rémunération des animateurs volontaires et la valorisation de leur engagement

## Le soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation, et qui « privilégient une prévention prévenante, attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif. Elles utilisent comme levier, la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs ». (*Circulaire de février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité*).

Cette circulaire définit quels sont les dispositifs de soutien à la fonction parentale développés par la « branche Famille ». Il ne s'agira pas ici d'en faire un listing exhaustif mais plutôt de présenter l'existant et les besoins.

## Le contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le CLAS est un dispositif national qui permet d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et de les soutenir dans leur rôle éducatif.

Il propose aux enfants en difficulté scolaire et/ou sociale, un accompagnement scolaire personnalisé. Il permet d'élargir leurs centres d'intérêt, de leur donner envie d'apprendre à l'école, de les aider à acquérir des méthodes, de faciliter leur accès au savoir et à la culture, de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté et valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie.

Les actions CLAS s'adressent à un groupe d'enfants identifié, constitué en collectif durant toute l'année scolaire. Ces actions ludiques sont programmées en dehors des temps scolaires, en complémentarité avec l'école, sans être des classes après la classe, ni un temps d'étude pour faire ses devoirs.

La Caf verse aux opérateurs la prestation de service Clas qui permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projet. Le territoire lotois a perdu en opérateurs CLAS au fil des années, et sur CAUVALDOR, 2 opérateurs sont présents :

- Le Centre Social et Culturel de Biars-sur-Cère (géré par la communauté de communes)
- Le Centre Social et Culturel de Saint-Céré (géré par la MJC).

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Le territoire souffre de zones blanches. La collectivité a été interpellée pour déployer cet accompagnement sur d'autres secteurs, comme par exemple à Souillac »*

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Il y a d'autres dispositifs autour de la scolarité à côté du CLAS, comme l'action « devoirs faits » de l'Education Nationale. Il y a un manque de lisibilité sur les spécificités de chacun, voire parfois de la concurrence par défaut de communication*

Le Centre Social et Culturel de Biars-sur-Cère a réalisé un diagnostic sur les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité, compte tenu des sollicitations émanant en différents secteurs du territoire.

## Le lieu d'accueil enfants parents

Le LAEP constitue un lieu convivial, un espace de parole, de partage d'expériences, de jeu, pour les parents et leurs enfants de moins de 6 ans. Il permet de se rencontrer entre parents, futurs parents, et d'échanger ensemble. Des professionnels et des bénévoles formés à l'écoute, accueillent les familles.

Le territoire dispose d'un LAEP implanté à Saint-Céré, géré par l'association « Atout Naître ».

## Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Le REAAP est un réseau interinstitutionnel dont les compétences dépassent celles d'une seule institution. Il laisse la place aux initiatives locales portées par des associations animées par des parents. Les actions REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents des enfants jusqu'à 18 ans. Depuis 2015, ce réseau départemental est animé par une conseillère technique de la Caf du Lot.

Sur notre territoire, de nombreux acteurs adhèrent à ce réseau et conduisent des actions auprès des parents : la communauté de communes CAUVALDOR, des structures d'accueil petite enfance, des centres sociaux, ...

Le constat reste le même qu'à l'occasion du précédent diagnostic CTG : il reste encore à renforcer la structuration de ce réseau à l'échelle territoriale afin de favoriser la lisibilité et la mutualisation des projets développés à l'attention des parents.

## L'animation collective familles assurée par les structures d'animation de la vie sociale

Les centres sociaux doivent intégrer, au sein de leur projet social, un projet plus particulièrement dédié à « l'animation collective familles ». Un référent famille est ainsi chargé d'assurer la mise en œuvre de ce projet associant les parents, les enfants, et les partenaires locaux.

Ces actions collectives peuvent revêtir différents formats : groupes de paroles (entre parents ou avec des professionnels), conférences débats, ateliers thématiques, sorties familiales, etc.

## Un champ d'intervention investi par une diversité d'acteurs

Les dispositifs présentés précédemment sont ceux qui relèvent de la « branche Famille » de la sécurité sociale. Mais il est à rappeler que le soutien à la parentalité s'exerce aussi à travers d'autres politiques publiques :

- Celles du Conseil Départemental : protection maternelle et infantile (PMI), aide sociale à l'enfance (ASE)...
- Politiques de la ville
- Education Nationale
- ...

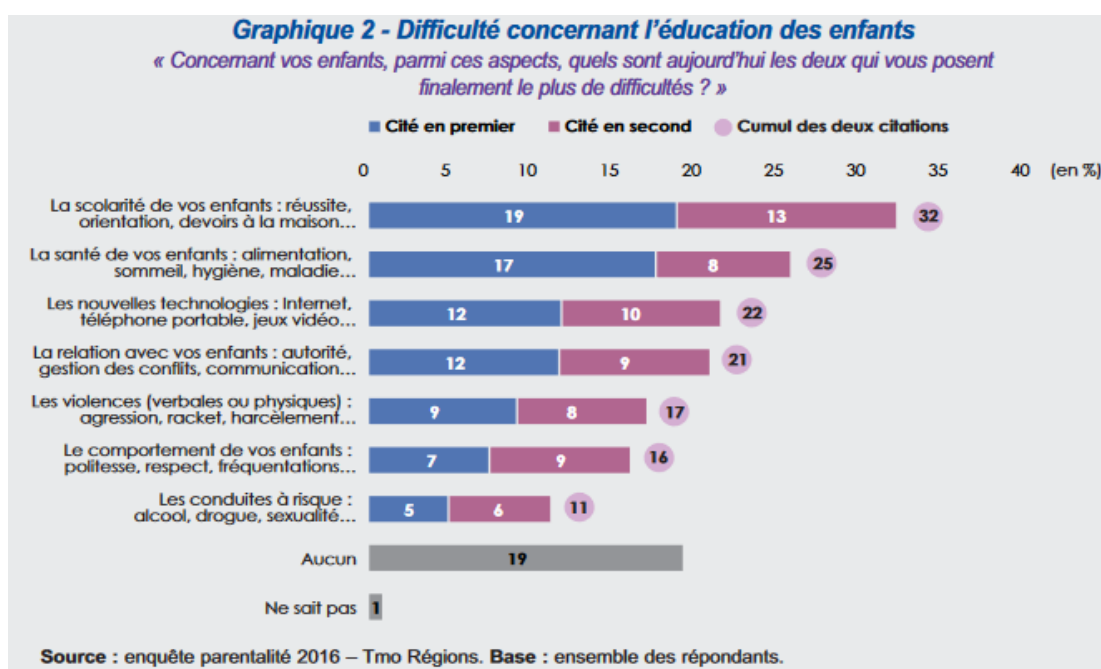
### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Bien que chaque dispositif comporte ses spécificités, ils poursuivent souvent des objectifs similaires. Il y a un enjeu à les mobiliser de façon complémentaire, et à les faire connaître davantage »*

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## Les attentes des parents en matière de soutien à la parentalité

Dans un contexte d'attention croissante portée à la parentalité - c'est-à-dire à l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent - et de développement de l'accompagnement à la parentalité, la CNAF a souhaité donner la parole aux parents sur ces questions. L'enquête réalisée en 2016 visait à mieux connaître la façon dont les parents vivent leur rôle au quotidien, leur appropriation des dispositifs de soutien à la parentalité et leurs attentes et besoins en la matière. Si cette enquête est déjà un peu datée, il est toutefois intéressant d'en rappeler les principaux enseignements recueillis auprès de plus de 6600 parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans.



### Des difficultés principalement dans le domaine de la santé et de la scolarité des enfants

En complément des questions portant sur leurs préoccupations en termes d'éducation, les parents ont été interrogés sur ce qui leur posait réellement difficulté aujourd'hui dans l'éducation de leurs enfants.

Ce questionnaire a fait ressortir la scolarité et la santé des enfants comme les deux domaines les plus compliqués : 32 % des parents citent la scolarité comme étant source de difficultés et 25 % citent la santé. En troisième position arrivent les nouvelles technologies (22 %). Seuls 19 % des parents déclarent qu'aucun aspect ne leur est difficile aujourd'hui.

Ces constats s'inscrivent en logique avec les attentes identifiées sur notre territoire en matière d'accompagnement à la scolarité.

Concernant la santé, il y aura tout intérêt à mobiliser les dispositifs de soutien à la parentalité au service des actions de prévention identifiées dans le cadre du diagnostic du Contrat Local de Santé.

### Un réseau d'accueil social de proximité en cours de consolidation



Dans le cadre du **plan de lutte contre la pauvreté 2015/2018** et dans l'objectif de lutter contre le non recours aux droits, l'État et le Conseil Départemental ont mobilisé les partenaires pouvant être en contact avec des personnes susceptibles d'être en difficultés dans leurs accès aux droits afin qu'il soit porté une attention particulière à ces difficultés et à la bonne information et orientation de ces personnes vers les services ou institutions compétentes. Une Charte départementale de l'accès aux droits à laquelle ont adhéré 28 partenaires institutionnels, rejoints par 10 autres, formalise cet engagement d'écoute et d'orientation.

Ce plan de lutte contre la pauvreté, renouvelé pour la période 2019/2022, prévoit que le conseil Départemental, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, structure et anime ce réseau d'accueil social de proximité.

Ce réseau d'accueil s'articule en différents niveaux :

- > **L'information générale et l'orientation** : les mairies sont ici un acteur essentiel pour délivrer les informations de base à leurs administrés
- > **L'accueil généraliste** : les Maisons France Services, ouvertes à tous les publics, sont en mesure de renseigner sur l'ensemble des services et de guider les usagers dans leurs démarches administratives.
- > **L'accueil spécialisé** : le conseil départemental, en tant que chef de file, est en mesure d'apporter son accompagnement et de coordonner l'intervention des partenaires en faveur du demandeur

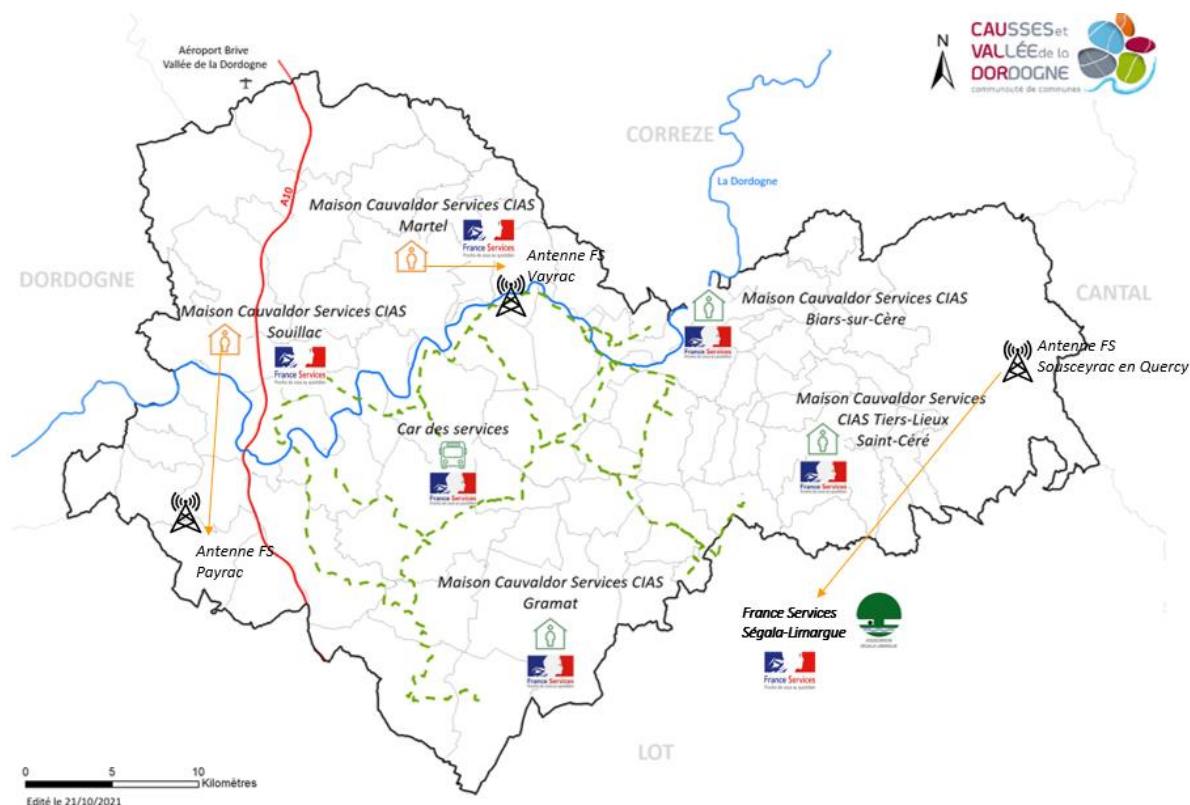
# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Il reste encore difficile en tant qu'élus des communes d'identifier précisément quels sont les acteurs qui constituent ce réseau, tout comme leurs missions respectives et leur localisation. Les communes font partie intégrante de ce réseau d'accueil de proximité et il n'est pas toujours aisé pour elles de rediriger leurs administrés vers les services compétents »

Sans viser l'exhaustivité, le présent diagnostic vise à identifier les membres et fonctions des principaux acteurs qui constituent ce réseau.

## Les Maisons France Services et le CIAS CAUVALDOR



Les Maisons France Services sont l'acteur clé de l'**accueil généraliste** des habitants.

**Démarches administratives** liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :



- La Direction générale des finances publiques
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

**La Communauté de Communes CAUVALDOR** assure la gestion d'un réseau de 5 Maisons France Services (MFS) :



- MFS de Biars-sur-Cère
- MFS de Gramat
- MFS de Martel (une antenne à Vayrac)
- MFS de Saint-Céré
- MFS de Souillac (une antenne à Payrac)

Elle déploie également **un car des services itinérants** pour aller vers les habitants résidant hors des communes d'implantation des structures physiques.

**L'association Ségala Limargue** gère quant à elle l'antenne France Services basée à Sousceyrac-en-Quercy.

## *Un panier de services renforcé au sein des MFS Cauvaldor*

Dans une logique de développement de « guichets uniques » facilitant l'accès aux droits des habitants, CAUVALDOR propose au sein de ses structures une diversité de permanences d'autres acteurs :

- La « Mission Locale du Lot », pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16-25 ans
- L'association « Le Pied à l'Etrier » qui propose du soutien scolaire ainsi que des cours d'alphabétisation pour adultes
- L'association « UFC que choisir », pour la défense du droit des consommateurs
- Le Guichet « Renov'Occitanie » pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement
- L'association « Forum Réfugiés » pour accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale dans leurs problématiques de logement, d'emploi ou de formation.
- « La Maison des Aidants », qui soutient et accompagne gratuitement les proches des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou en perte d'autonomie.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Ce réseau de partenaires est encore aujourd'hui en cours de développement en fonction des besoins des usagers.

Il est aussi très intéressant d'indiquer que les agents qui œuvrent au sein des MFS sont aussi formés à la connaissance des services délivrés par la communauté de communes dans l'ensemble de ses compétences : urbanisme, modes de garde, etc...

### *Une mutualisation innovante des MFS et du CIAS Cauvaldor*

Dans une volonté de renforcer le maillage des services sur le territoire, et de simplifier les démarches des usagers, le personnel de la collectivité et du CIAS est mutualisé sur les différents points d'accueil : les agents bénéficient d'une double formation sur les volets France Services et CIAS.

Ainsi, au-delà de l'accompagnement aux démarches administratives, les habitants peuvent bénéficier au sein des Maisons France Service de l'aide sociale du CIAS.



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) CAUVALDOR accompagne les personnes momentanément privées de ressources (attente ouverture ou rétablissements des droits, problèmes bancaires, absence de solidarité familiale, grande difficulté...), via ses aides aux factures ou bons d'urgence.

Le CIAS a aussi en charge la procédure de domiciliation, qui permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations

### Les services territoriaux des solidarités départementales

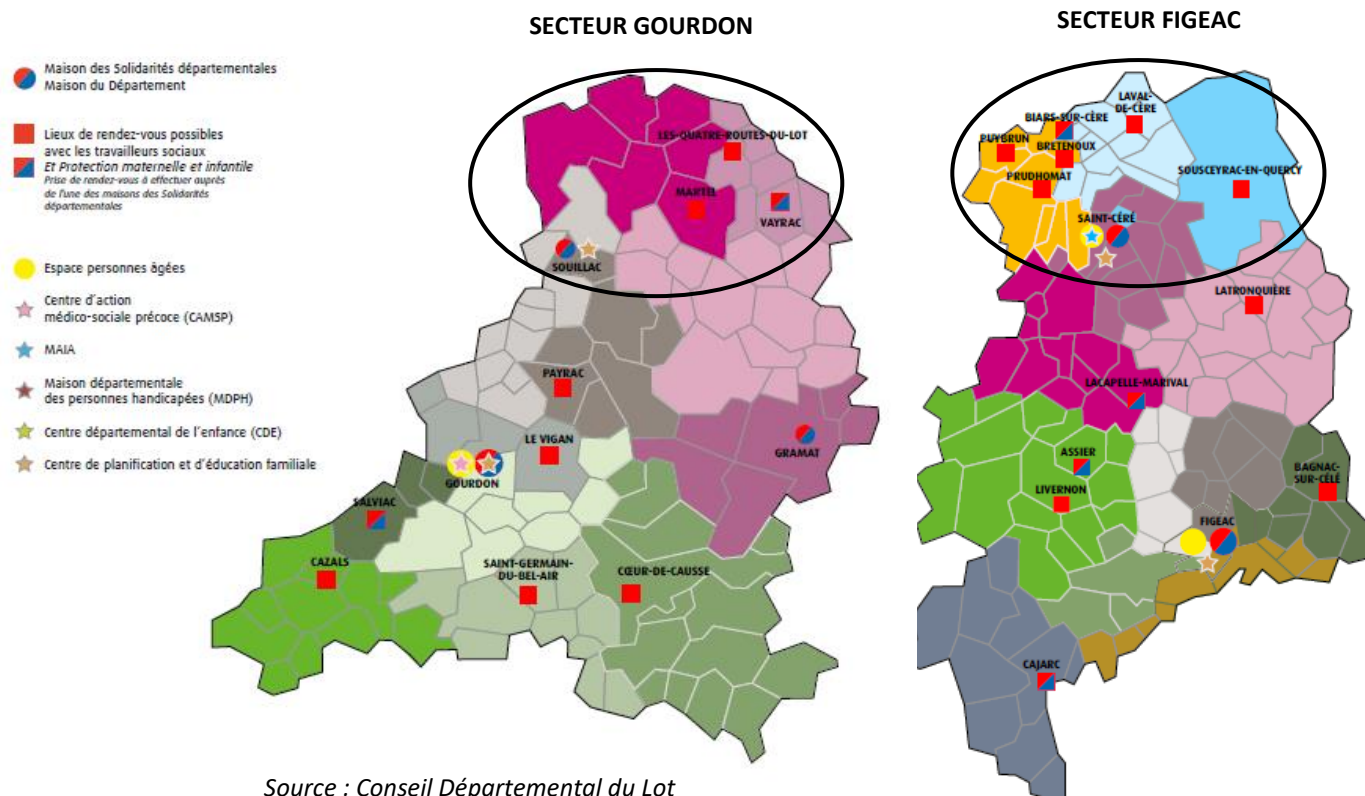


Depuis 2017, le Conseil Départemental a procédé à une réorganisation de ses services pour assurer un maillage territorial selon 3 secteurs : Cahors / Gourdon / Figeac. L'Ouest du territoire Cauvaldor relève de la division de Gourdon, tandis que l'Est est rattaché à celle de Figeac.

**Les Maisons des Solidarités Départementales** se sont donc déployées sur les territoires, au sein desquelles il est possible de bénéficier de l'ensemble des accompagnements du département :

- Equipe protection maternelle et infantile
- Equipe protection de l'enfance
- Equipe accompagnement social polyvalent
- Insertion
- Equipe gérontologie

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES



Offrant un **accueil spécialisé**, les professionnels du département proposent une évaluation de la demande exprimée et de la situation globale de la personne, et un accompagnement du demandeur en coordonnant les différents partenaires dans leurs champs d'interventions.

La coordination des interventions pour faciliter le recours aux droits est en effet un enjeu largement partagé par les différents acteurs.

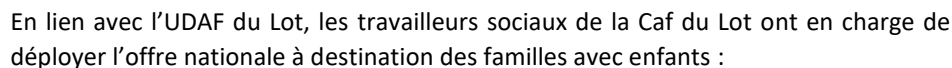
Les travailleurs sociaux de la Caf notamment, s'inscrivent dans cette dynamique.

## L'accompagnement social global de la Caf

La Caf et l'UDAF du Lot ont engagé depuis plusieurs années un partenariat autour du « rendez-vous des droits » destiné aux allocataires confrontés à une situation de vie potentiellement fragilisante.

Le 03 Juillet 2019, la Branche Famille de la Sécurité Sociale a réaffirmé que le déploiement d'une offre d'interventions sociales fait partie du socle obligatoire de l'activité des Caf.

C'est ainsi que depuis 2020, un agent travailleur social a rejoint l'équipe de la Caf du Lot, renforcée par l'arrivée d'un second travailleur social en 2021.



- > Divorce / séparation
- > Décès d'un parent / d'un enfant
- > Impayés de loyers (assuré par le Conseil Départemental)
- > Parent seul (18-34 ans).

Au-delà d'assurer le recours aux prestations liées à ces différentes situations de vie, il s'agit bien de proposer un accompagnement social global : actions de soutien à la parentalité, orientation vers les partenaires compétents...

Les associations caritatives participent également à cet accueil social de la population au travers de leurs activités spécifiques.

Les associations caritatives sont des associations à but lucratif dont la mission est de porter secours et assistance aux personnes les plus fragiles. Il s'agit le plus souvent de dons en nature pour répondre aux besoins urgents des personnes accueillies.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

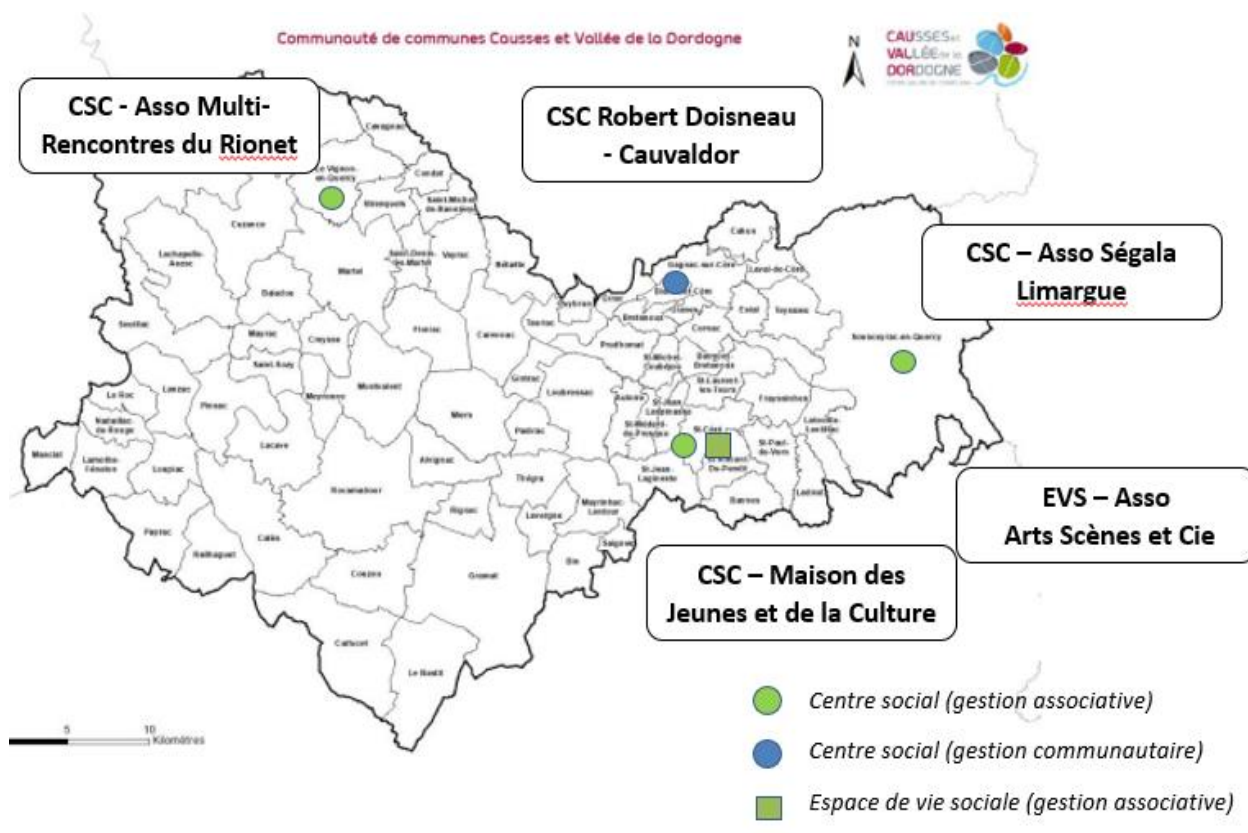
Croix Rouge Française, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire : ces différentes associations implantées sur le territoire jouent un rôle majeur, à travers l'aide alimentaire, vestimentaire, matérielle, et autres services à la personne proposés en fonction de leurs spécificités.

Comme évoqué dans la 1<sup>ère</sup> partie de ce diagnostic relative aux caractéristiques sociodémographiques, la crise sanitaire est venue accélérer ou amplifier les situations de fragilité économiques et sociales. Le recours aux services des associations caritatives a de fait été impacté à la hausse. Il sera intéressant de mesurer plus précisément l'étendue des missions de ces associations, leurs spécificités, et des constats qu'elles portent concernant les publics qu'elles accueillent, afin d'étoffer la connaissance des situations de précarité sur notre territoire.

Au-delà des difficultés économiques, la pandémie a aussi favorisé le repli sur soi et les situations d'isolement social. Pour assurer cette mission de lien social dans les territoires, les « structures d'animation de la vie sociale » sont à l'œuvre.

### Les structures d'animation de la vie sociale

*Le Sud-Ouest du territoire : une « zone blanche » identifiée*



## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Les structures d'animation de la vie sociale se distinguent par deux types de formats : les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Dans les deux cas, il s'agit de structures agréées et financées par la Caf, et qui ont vocation à être :

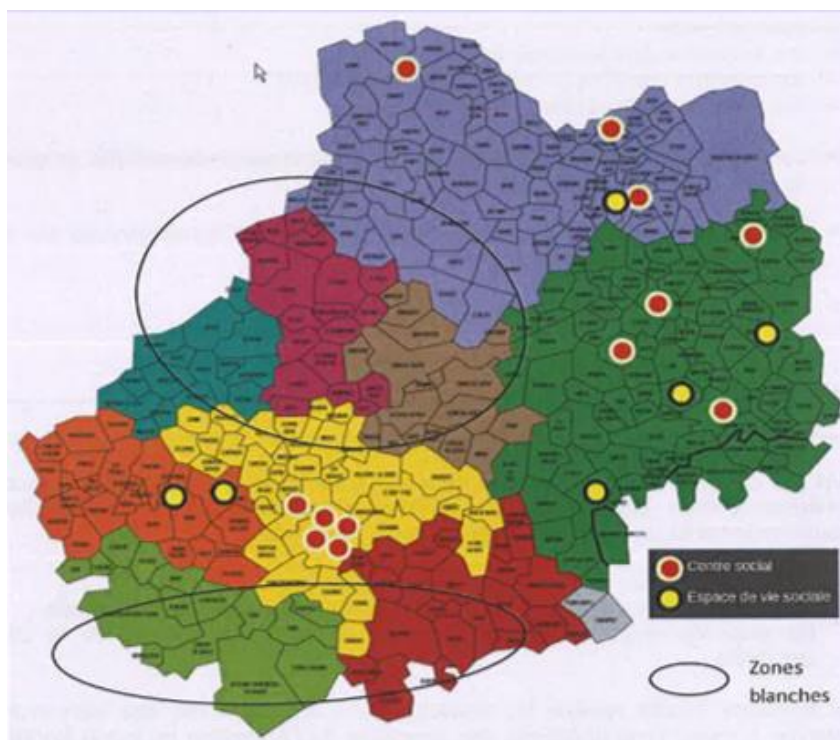
- Des lieux **d'accueil de proximité pour toute la population** du bassin de vie
- Des lieux **d'animation** permettant aux **habitants** d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets

Sur Cauvaldor, 5 acteurs de l'AVS sont implantés :

- Le Centre Social et Culturel du Vignon-en-Quercy/Cressensac-Sarrazac, géré par l'association Multi-Rencontres du Rionet
- Le Centre Social et Culturel de Sousceyrac-en-Quercy, géré par l'association Ségala Limargue
- Le Centre Social et Culturel de Saint-Céré, géré par la Maison des Jeunes et de la Culture
- Le Centre Social et Culturel de Biars-sur-Cère qui œuvre sur le bassin de vie, géré par CAUVALDOR
- L'espace de Vie Sociale de St-Céré, géré par l'association Arts Scène et Compagnie

Au niveau du Lot, la « Maison Départementale des Familles » gérée par l'UDAF est agréée par la Caf en tant que centre social à vocation départementale ; à ce titre, elle a vocation à déployer des interventions sur les territoires en fonction des sollicitations.

Le schéma départemental de services aux familles et d'animation de la vie sociale, en cours pour la période 2019-2022, identifie les « zones blanches » à pourvoir en structures AVS : **la partie sud-ouest du territoire de Cauvaldor** est identifiée en tant que telle.



Carte issue du Schéma Départemental SF-AVS 2019-2022

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Avec la nomination d'une vice-présidence communautaire déléguée à l'animation de la vie sociale suite à l'installation de la nouvelle mandature, la réflexion sur la couverture territoriale est au cœur des sujets.

Le Centre Social et Culturel de Biars sur Cère est aujourd'hui le seul à être de compétence et de gestion communautaire. Il accompagne ainsi les élus qui composent la commission thématique comme acteur ressource dans le cadre de cette réflexion aux côtés des autres structures : conduite de diagnostic, déploiement d'initiatives en zones blanches, connaissance des autres structures implantées sur le territoire, etc.

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Chaque centre social développe des axes d'intervention adaptés aux besoins et aux ressources identifiées sur son périmètre d'intervention. Ainsi, chaque structure est unique, et ne peut être dupliquée à l'identique sur les secteurs à pourvoir. Les actions à déployer sont aussi fonction des propositions des habitants des bassins de vie concernés »*

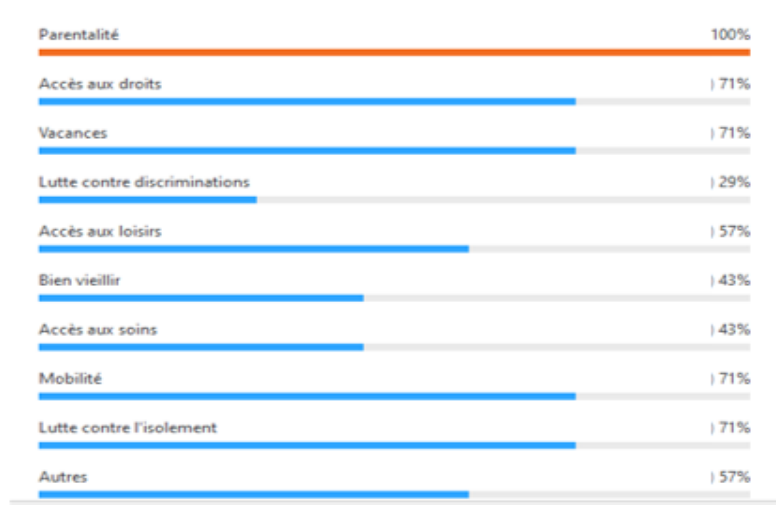
### *L'animation de la vie sociale : un champ d'interventions mal connu*

Au regard de leur action généraliste, tout en portant une attention particulière aux familles les plus précaires, les structures développent des interventions dans de nombreux domaines : soutien à la parentalité, l'accès à la culture, les loisirs, l'accompagnement au numérique, la prévention, le bien-vieillir, la mobilité, l'insertion... Autant de thèmes plus ou moins développés selon la tranche d'âge à laquelle elles s'adressent.

Elles constituent en ce sens des relais de proximité importants dans la mise en œuvre des politiques publiques et concourent de fait à l'attractivité du territoire.

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

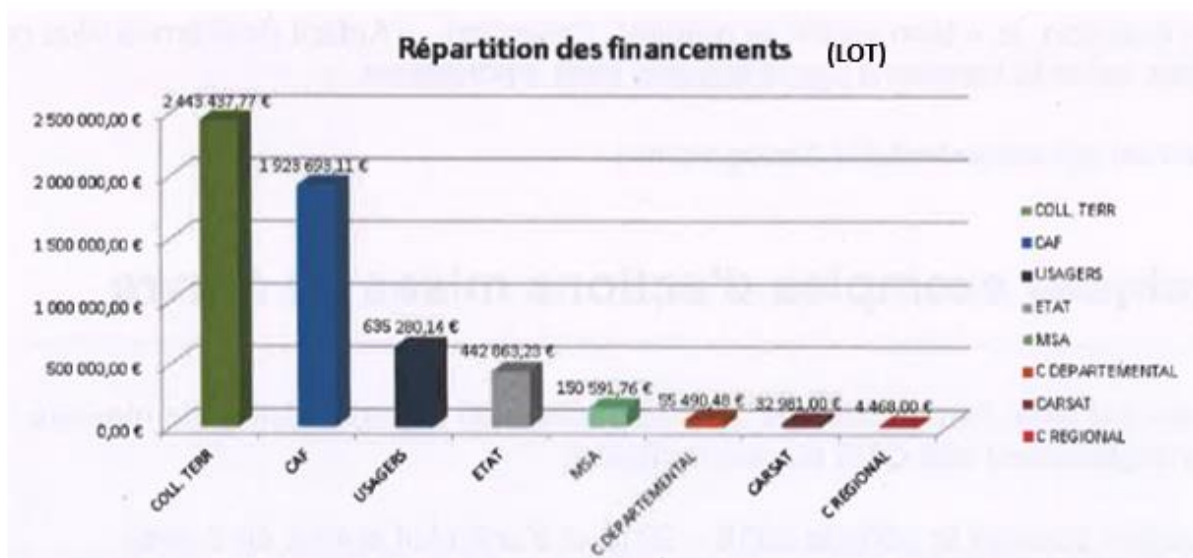
Le sondage en ligne réalisé au cours de l'atelier a permis de connaître plus précisément les domaines d'actions investis par les structures implantées sur Cauvaldor :



Cette diversité d'interventions est une force dans la mesure où elle s'adapte aux besoins des populations des bassins de vie dans lesquelles elles sont implantées. Dans le même temps, on constate que cela ne facilite pas l'identification du rôle de ces structures par les acteurs du service aux familles, et notamment par les collectivités locales.

## *Des modèles socioéconomiques hétérogènes*

Les principaux financeurs des structures de l'AVS sont la Caf et les collectivités locales, avec une grande hétérogénéité du point de vue organisationnel et des réalités budgétaires très variables.



Graphique issu du Schéma Départemental SF-AVS 2019-2022

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Les collectivités financent de manière sectorielle les services qui peuvent être portés par les centres sociaux (crèches, bibliothèques...) mais pas l'action de base qui est celle de « l'animation globale ».

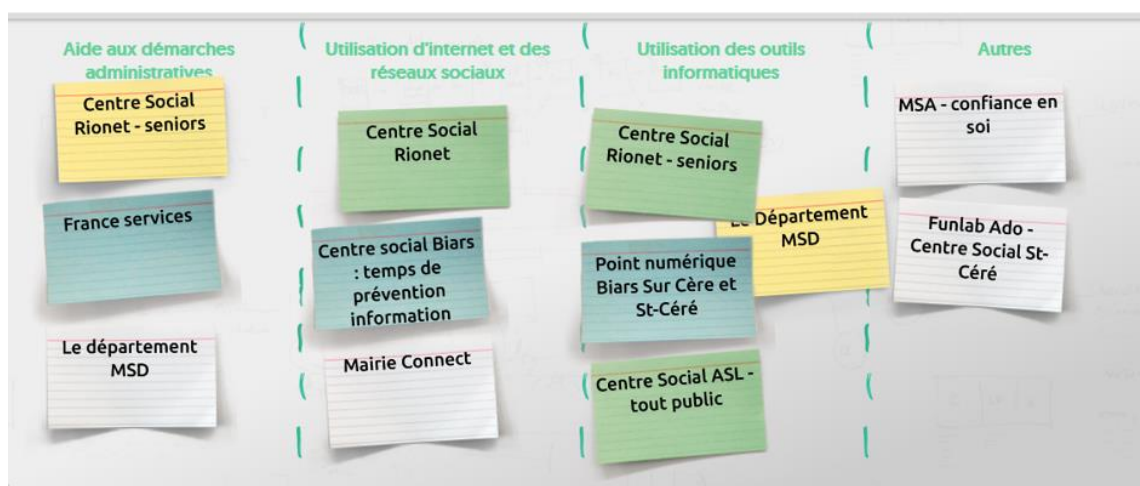
## CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

« Si la forme associative peut sembler plus fragile au regard des moyens dont elle dispose, il faut rappeler que la technicité et la qualification des personnels est identique. Par ailleurs, les structures associatives ont la capacité à optimiser la recherche de financements complémentaires »

## Accueils sociaux de proximité : un objectif partagé en matière d'inclusion numérique

La numérisation croissante des différents services est intéressante sur un territoire comme le nôtre où la mobilité est une problématique majeure ; elle permet au grand public de réaliser de nombreuses démarches administratives depuis son domicile. Cette configuration territoriale ne doit pas pour autant faire oublier le phénomène de désertion des services publics qui existe chez une frange de la population, en totale rupture avec toute démarche administrative, phénomène accentué dans ce contexte de numérisation. Plus que le fait d'être équipé informatiquement, c'est aussi la capacité d'utilisation des outils numériques qui représente un frein.

Un des ateliers CTG a permis d'interroger les participants sur les actions qu'ils déploient dans le domaine. Sans avoir vocation à être exhaustif ou détaillant, ce recensement donne déjà à voir de la diversité des acteurs et des propositions faites en matière de numérique :



# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## *Le réseau cyber-base et points numériques*

La mission de ces structures est de rendre accessible à tous l'outil informatique. Pour ce faire, ils disposent d'ordinateurs et de connexion internet. Il est également possible d'imprimer, de faire des photocopies ainsi que de scanner.

La vocation de ces espaces est donc d'initier, des débutants aux plus confirmés, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre d'ateliers en groupe ou individuel : découverte de l'environnement de l'ordinateur, maîtrise d'internet, initiation aux logiciels de bureautique, initiation à l'image, etc.

Plusieurs structures sont implantées sur le territoire :

- > Biars-sur-Cère : point numérique au Centre Social et Culturel Robert Doisneau
- > Saint-Céré : point numérique à la Maison France Services
- > Souillac : cyber-base qui accueille également le point information jeunesse
- > Gramat : cyber-base à la médiathèque municipale

## *Le « Quart-Lieu » Cauvaldor : un nouveau lieu du numérique pour tous*

Le Ministère de la Cohésion des territoires nous rappelle ce que sont ces nouveaux espaces : *« les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.*

*Chaque lieu à sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs. En résumé, dans les tiers lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social... »*



La Communauté de Communes CAUVALDOR a conçu ce quart-lieu pour répondre à différents enjeux du territoire du Nord du Lot. Les différents services qu'il propose ont vocation à rendre accessible les technologies à tous et à créer des liens entre les personnes.

Il est situé à SAINT-CERE.



# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

## > 1<sup>er</sup> quart : « co-working »

Pour les actifs en télétravail, travailleurs indépendants, nomades. Cet espace de travail partagé offre toutes les conditions matérielles (bureaux, wifi, espace détente...) propices au travail et aux rencontres professionnelles.

## > 2<sup>ème</sup> quart : « Fablab »

Cet espace dédié à la technologie et au prototypage, permet aux particuliers, aux groupes, comme aux professionnels, de venir tester leurs projets en utilisant différentes machines de pointe avec le soutien d'un expert : imprimantes 3D, découpeuse laser, brodeuse et machine à coudre numérique, scanner 3D, plotter de découpe vinyle, matériel d'atelier...

## > 3<sup>ème</sup> quart : hôtel d'entreprise

Bureaux, salles de réunion... mobilisables par des entreprises désireuses de disposer de toutes les commodités pour se développer.

## > 4<sup>ème</sup> quart : l'espace Maison France Services / CIAS Cauvaldor

La palette d'offre de services proposée via le Quart Lieu laisse ici entrevoir que la question de l'inclusion numérique ne se limite pas à une dimension sociale (accès aux droits) mais aussi plus largement à des enjeux de développement économique, d'insertion professionnelle ou encore de loisirs.

L'accès aux loisirs des jeunes et des familles est justement un sujet d'investigation de la CTG.

## Une offre de loisirs culturels et sportifs riche



# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

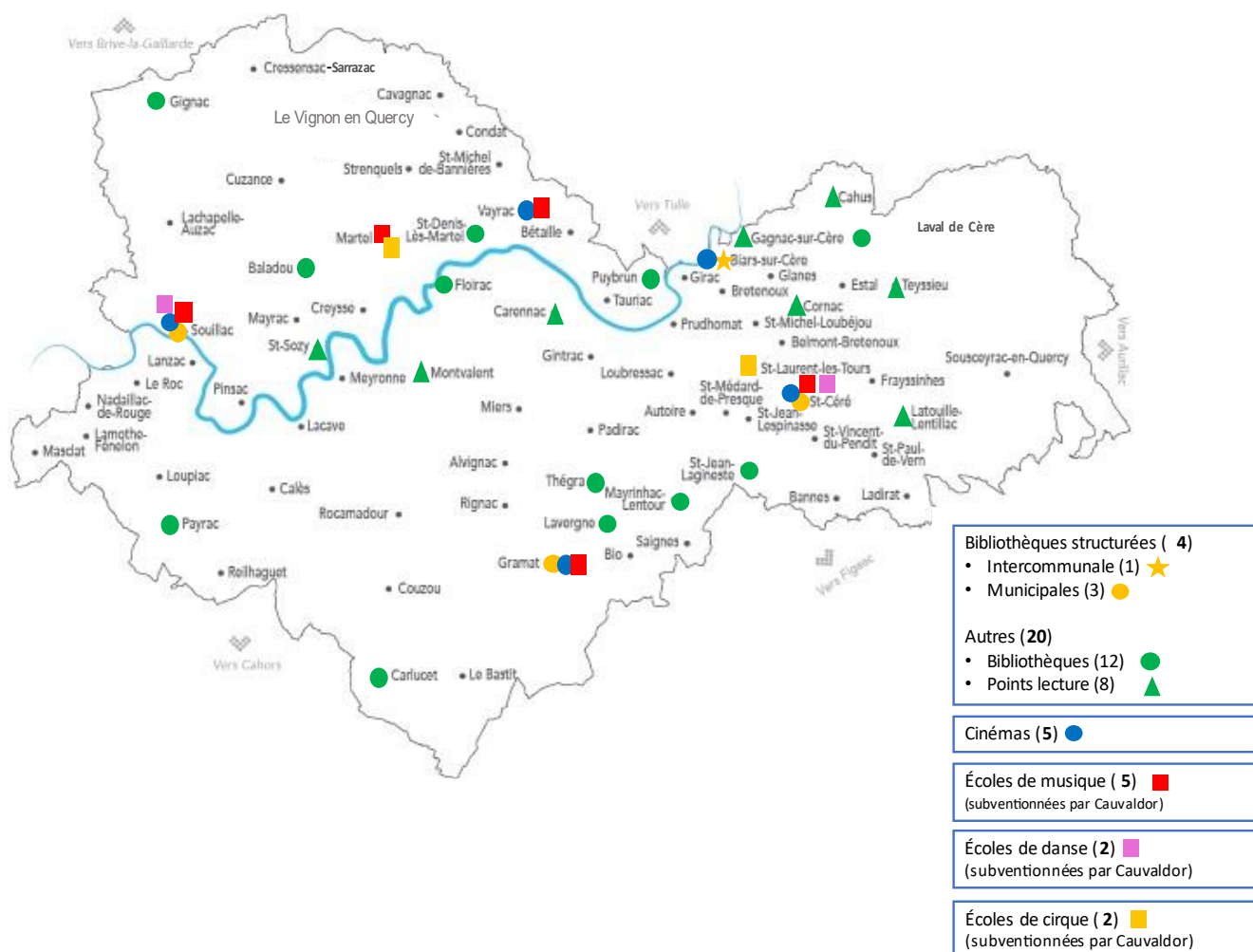
## Une diversité d'équipements et d'acteurs...

Le précédent diagnostic faisait état de la difficulté de recenser cette offre associative. Or, depuis 2020, les services de CAUVALDOR réalisent un guide des associations, disponible sur le site internet de la collectivité. Il permet d'identifier précisément la richesse de l'offre associative, notamment dans le domaine des loisirs :

- 233 associations œuvrant dans la sphère de l'art, de la culture et du patrimoine
- 213 associations sportives

Lors du précédent diagnostic, un sentiment d'une offre culturelle plus riche à l'Ouest du territoire qu'à l'Est était relevé. Cauvaldor travaille justement à rétablir cet équilibre territorial au travers de son projet culturel de territoire et en soutenant les projets des associations, dont celles qui développent des propositions sur les zones moins bien pourvues.

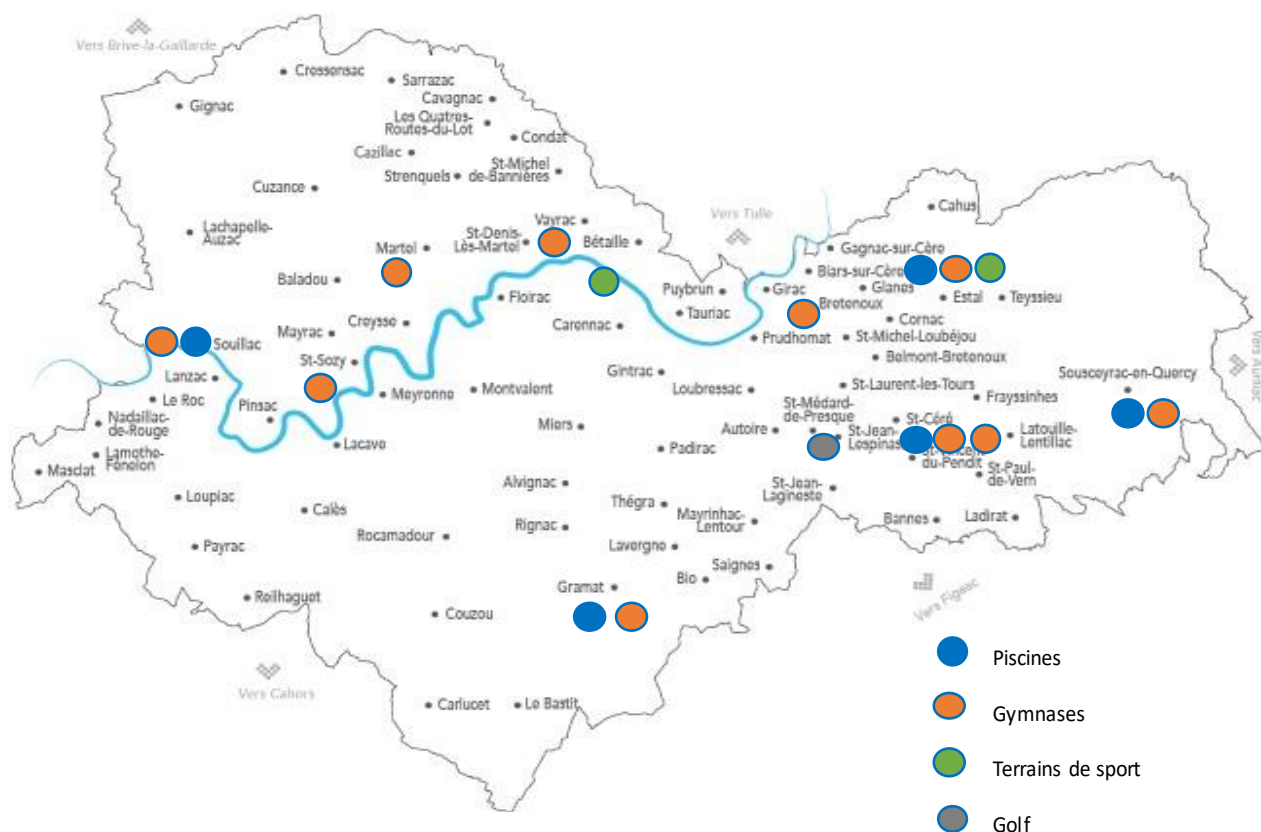
### *Les services culturels de proximité de compétence communautaire*





Cette volonté est la même quand il s'agit du déploiement d'équipements sportifs de proximité sur le territoire.

### *Les équipements sportifs de compétence communautaire*



....Dont l'accès est contraint par les problématiques de mobilité...

L'accès à cette offre de loisirs est au cœur des préoccupations, les problématiques de mobilité n'étant plus à démontrer sur notre territoire. Dans ce sens, Cauvaldor développe la prise en charge de

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

transports pour les écoles qui souhaitent se rendre sur les piscines ou les sites culturels/patrimoniaux du périmètre communautaire.

La question se pose aussi sur les temps extrascolaires : le service activités sportives a récemment mené une étude auprès des associations sportives afin d'identifier leurs besoins de mobilité : il en ressort que parmi les répondants, seules 8 associations disposent d'un mini-bus ; de ce fait, les déplacements des jeunes pratiquants n'est possible que grâce à l'utilisation de leurs véhicules personnels par les bénévoles ou par l'entourage familial. Quant aux pratiques culturelles, l'étude du service culture s'est aussi intéressée, entre autres, aux difficultés de mobilité des pratiquants amateurs (et non-pratiquants) de l'enseignement artistique.

### ...et par les inégalités socioéconomiques existantes...

La participation à une activité culturelle ou la pratique d'une activité physique sont indispensables au bien être des personnes, du tout petit enfant au senior. Bouger, se divertir, se cultiver, sortir de chez soi, rompre l'isolement ne doivent pas être un privilège réservé aux plus aisés. Mais assister à des spectacles, apprendre à jouer d'un instrument, etc. est parfois cher pour certaines familles.

Aussi, les partenaires institutionnels déploient des aides financières au niveau local pour favoriser l'accès des plus modestes à cette offre de loisirs.

#### ZOOM SUR : « l'aide à la pratique sportive »

Il s'agit d'une aide financière pour le paiement de la cotisation ou de la licence afin que les personnes ayant un quotient familial inférieur à 800€ puissent pratiquer une activité physique et sportive de manière régulière dans le club sportif de leur choix. **Tous les membres de la famille ont le droit à une aide pour s'inscrire dans un club, enfants comme adultes.** C'est une spécificité de cette aide de pouvoir s'adresser à tous sans critère d'âge. L'objectif est de pouvoir faire profiter à tous des bienfaits de la pratique du sport.

Il est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS du Lot) et le SDJES des services départementaux de l'éducation nationale.

L'aide à la pratique sportive est remise aux bénéficiaires via les centres distributeurs identifiés sur le territoire :

- Les centres sociaux de Biars-sur-Cère, du Vignon en Quercy, de St-Céré
- Les espaces Maisons Frances Services/CIAS de Gramat, Martel, Souillac

Ce relais par les structures locales est un gage essentiel du bon fonctionnement du dispositif

Depuis son lancement, le dispositif connaît un nombre croissant de demandeurs. Au regard des impacts économiques présents et à venir de la crise sanitaire, il est anticipé une poursuite de la hausse des bénéficiaires potentiels.

C'est pourquoi tout l'enjeu est de venir pérenniser l'enveloppe allouée à ce dispositif qui est le fruit d'un financement multi partenarial unique :

- Partenaires institutionnels : aux côtés du Conseil Départemental du Lot et de l'ARS Occitanie, les collectivités locales et notamment la CC CAUVALDOR (10 000€ en 2021). La CPAM du Lot et la FCPE du Lot également. La Caf du Lot est également partenaire depuis 2022.
- Les partenaires privés : Andros, MGEN, ENEDIS, MAIF, Ets Pivaudran Souillac, La Quercynoise.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Le service culture de Cauvaldor a mené en 2021 une étude sur les pratiques amateurs de l'enseignement artistique : écoles de musique, écoles de danse et de cirque. Il s'agissait notamment de connaître les pratiquants, mais aussi les non-pratiquants et d'identifier les difficultés d'accès à la pratique artistique. Les 356 répondants ont exprimé deux freins principaux :

- **Le frein financier** : ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la pratique de la musique. En effet, les tarifications proposées aujourd'hui ne sont pas modulées en fonction des ressources des familles.
- **Le frein géographique** : la distance étant le premier critère de choix pour la pratique d'une activité.

A l'image de la politique sportive communautaire, la politique culturelle s'inscrit elle aussi dans cette volonté d'être accessible au plus grand nombre. L'enjeu de lever les freins économiques qui s'imposent aux non-pratiquants amène alors à réfléchir à un dispositif local similaire à « l'aide à la pratique sportive », cumulables avec les aides gouvernementales déployées en 2021 qui restent souvent limitatives en termes de critères d'éligibilité :



Aide financière de 50€ pour les enfants de 6 à 18 ans adressée directement aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et de l'allocation aux adultes handicapés pour les 16-18 ans).



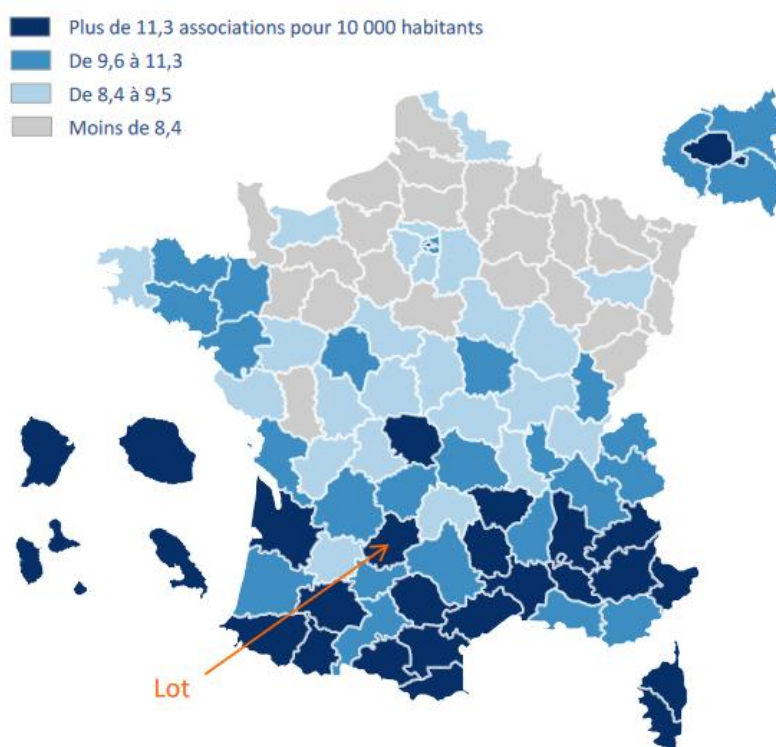
Aide financière de 300€ pour les jeunes de 18 ans sans condition de ressources. Cette aide est créditée sur le compte personnel numérique après téléchargement de l'application dédiée.

Valable 2 ans, elle permet d'accéder à des biens culturels (livres, instruments, ...), des places de spectacles, des cours de pratiques artistiques, des offres numériques (musique en streaming,...)

## Service aux familles : le rôle majeur des acteurs associatifs

Le Ministère chargé de la vie associative et Recherches & Solidarités proposent des données relatives au fait associatif à travers leur document annuel sur « l'essentiel de la vie associative »<sup>2</sup> à l'échelle des départements. Il permet de situer le département dans son contexte national, à travers des informations sur la création d'associations, leurs activités et leurs dynamiques d'emploi.

### Une importante dynamique de création d'associations sur le territoire



Sources : INSEE et Répertoire National des Associations. Traitement R&S.

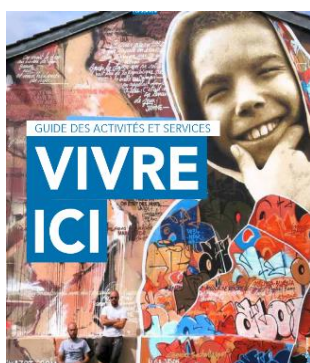
**Le Lot s'illustre parmi les territoires les plus dynamiques en matière de création d'associations.** Entre juillet 2018 et juillet 2021, il se serait créé en moyenne plus de 13 associations nouvelles pour 10 000 habitants (contre 10 à l'échelle nationale).

Toutefois, les conséquences de la crise sanitaire en 2020 sur cette dynamique ont été plus sévères dans le département, qui enregistre un fort recul des chiffres (les plus bas depuis 2013-2014).

Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans la culture, les loisirs, l'économie et l'environnement comparativement aux observations nationales.

<sup>2</sup> [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel\\_46.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_46.pdf)

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES



S'il est difficile de connaître exactement le nombre d'associations lotoises en activité, au niveau communautaire, le recensement effectué dans le cadre du guide « **Vivre Ici** » par CAUVALDOR permet d'en avoir une connaissance fine dans les différents domaines :

- Action sociale, humanitaire et solidaire
- Art, culture, patrimoine,
- Petite Enfance, enfance, jeunesse
- Loisirs et Animation
- Sports

Il se pose aujourd'hui différentes questions concernant cet outil :

- Concernant le mode de diffusion, à ce jour uniquement numérique
- Concernant son contenu, puisqu'il reste un annuaire des associations. Véritable outil d'information pour les habitants et les nouveaux arrivants, un guide du « vivre ici » peut avoir vocation à informer sur les services, équipements, aides,...existants sur le territoire de manière plus détaillée.

## Un emploi associatif fortement développé

Le Lot s'inscrit parmi les départements français comptant la plus forte proportion d'emplois associatifs dans les effectifs du secteur privé. Ils représentent en effet, en 2020, **13% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé** (contre un peu plus de 9% à l'échelle nationale). Cela représente quelques 5 100 salariés.

On notera que dans le Lot, la proportion d'emplois associatifs dans le secteur de la santé est nettement plus élevée qu'au niveau national.

Il faut aussi souligner que plus d'un emploi associatif sur 2 relève du secteur « social » et s'adresse à des publics en situation de fragilités, dont voici le détail :

|                                                         | Répartition<br>départementale (en %) | Répartition<br>nationale (en %) |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Hébergement médicalisé                                  | 11,5                                 | 10,0                            |
| Hébergement social                                      | 13,0                                 | 10,1                            |
| Aide à domicile                                         | 10,4                                 | 8,7                             |
| Accueil de personnes âgées                              | 0,0                                  | 0,7                             |
| Aide par le travail                                     | 1,2                                  | 7,5                             |
| Accueil de jeunes enfants                               | 4,1                                  | 2,5                             |
| Accueil d'enfants handicapés                            | 1,0                                  | 1,4                             |
| Accueil d'enfants et d'adolescents                      | 0,7                                  | 0,8                             |
| Autres actions sociales sans hébergement <sup>(1)</sup> | 9,2                                  | 8,8                             |
| Ensemble du secteur social                              | 51,1                                 | 50,4                            |

L'hébergement social, l'aide à domicile et l'accueil de jeunes enfants sont plus développés dans le Lot, par rapport aux repères nationaux.

# ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Sur notre territoire effectivement, les associations jouent un rôle majeur au service de l'intérêt général. Elles assurent la gestion de nombreux services, qu'il s'agisse des établissements d'accueil des jeunes enfants en passant par les différentes écoles de pratiques artistiques ou sportives, entre autres.

## Le bénévolat : une ressource indispensable en mutation

Toujours selon le document sur « l'essentiel de la vie associative » dans le département du Lot, au regard des estimations réalisées via des enquêtes nationales IFOP – FranceBénévolat – R&S, entre **44 000 et 49 000 bénévoles** œuvreraient au sein d'associations aux côtés de leurs salariés.

Entre 18 500 et 20 000 d'entre eux seraient présents de manière hebdomadaire et assureraient la permanence de l'action associative.

Si ces chiffres sont importants, force est de constater que le mouvement de professionnalisation des associations sociales, médico-sociales, mais aussi de loisirs, a conduit à la **raréfaction des ressources bénévoles**. La crise sanitaire est venue renforcer ce phénomène. **Plus ponctuels, et centrés sur « l'action »**, les modes d'engagement actuels renforcent les difficultés des associations pour fidéliser et renouveler leur bénévolat, surtout pour assurer des missions de gouvernance, et particulièrement dans le cas des associations gestionnaires de services.

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Dans un contexte d'avancée en âge des bénévoles, c'est un travail « d'éducation » à l'engagement qui doit être mené, et ce dès le plus jeune âge. C'est aussi un travail d'adaptation aux nouvelles formes d'engagement, plus souples pour les nouvelles générations ».*

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« Susciter des vocations bénévoles suppose aussi de développer le travail autour de la reconnaissance de cet engagement »*

**Ainsi, renforcer les actions d'information, de formation, de valorisation en faveur de cet engagement bénévole s'avère être un enjeu majeur pour le territoire.**

## Les acteurs ressources pour le monde associatif

### *Le Délégué Départemental à la Vie Associative*

Le Délégué départemental à la vie associative (DDVA) est l'interlocuteur privilégié des associations au niveau du département. Fonctionnaire nommé par le préfet, il est chargé au nom de l'Etat de développer, d'animer et de coordonner le développement de la vie associative notamment à travers les missions suivantes : piloter la Mission d'accueil et d'information des associations (Maia) ; assurer la coordination entre les divers dispositifs créés au service du développement associatif ; recueillir les besoins et attentes des associations ; observer les évolutions du milieu associatif local.

Dans le département, il s'agit du responsable du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports (SDJES) de la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) du Lot.

### *Le Point d'Appui Local à la Vie Associative (le PALVA)*

Point d'Appui  
à la Vie Associative

Aveyron - Lot



L'Université Rurale Quercy Rouergue (URQR), dont le siège social est basé à Villefranche-de-Rouergue, est labellisé « PALVA » pour l'Aveyron et le Lot, par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports (SDJES) de la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).

A ce titre, elle accompagne :

- les associations loi 1901 non employeuses
- les associations loi 1901 employeuses
- les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- les coopératives d'utilité sociale
- les Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS)

Cet accompagnement s'organise via deux axes d'activité :

- **le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** pour les structures d'utilité sociale employeuses
- **le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB)** pour les associations non employeuses

Le CRIB accueille, informe, conseille, oriente et accompagne toutes les associations.

Au quotidien, il apporte aux bénévoles, dirigeants et salariés associatifs, gratuitement, une information téléphonique et physique, un appui ponctuel sur des questions relatives à la gestion et au développement de leur association (gestion administrative, statutaire, financière, sociale, développement de projet, recherche de financement, mise en œuvre d'une action etc.).

Au sein de ses locaux, il permet également venir consulter de nombreuses ressources documentaires sur la vie associative et de disposer accès informatique.

## *Le Point d'Appui Numérique Associatif (PANA)*



Les PANA accompagnent gratuitement les associations sur toutes les questions relatives au numérique. Il en existe dans chaque département.

Ils sont identifiés et repérés dans le cadre du programme "Point d'Appui au Numérique Associatif" initié par Hello Asso, La Fonda et Le Mouvement Associatif (LMA). Ce programme s'adresse aux acteurs de l'accompagnement associatif existants en leur donnant la possibilité de monter en compétences sur le numérique pour, à leur tour, aider les associations sur ces questions très contemporaines.

Dans le Lot, c'est l'association « **Prosport Lot** » basée à Cahors qui est le PANA pour le département.

## Service aux familles : l'enjeu crucial de la mobilité des usagers et de l'itinérance de l'offre

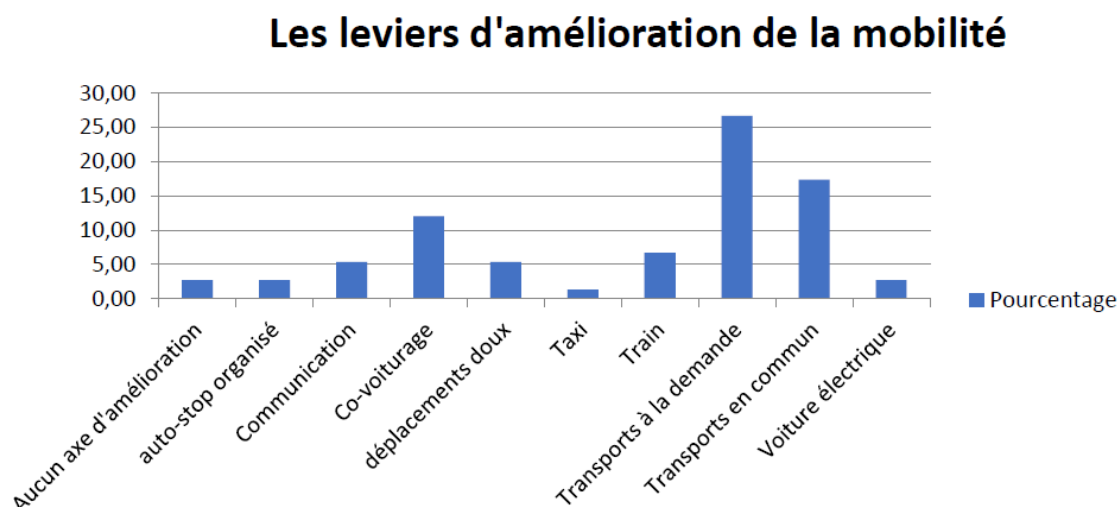
*Il s'agira de faire référence aux principaux constats de l'étude « mobilité » menée en début d'année 2021 par la Communauté de Communes CAUVALDOR en partenariat avec l'agence de développement économique « Cauvaldor Expansion ». Elle a été réalisée pour guider la réflexion de la collectivité sur la question de la prise de compétence « mobilité » initiée par la loi « LOM » ; bien que le conseil communautaire se soit prononcé en Mars 2021 pour que la Région conserve cette compétence, les élus du territoire souhaitent poursuivre leur action en faveur de la mobilité locale dans la mesure du niveau d'intervention qui pourra leur être consenti.*

### Les principaux constats de l'étude mobilité :

- Les conditions de mobilité sont à définir à l'intérieur du territoire et non à l'extérieur, les enjeux de déplacement se concentrant surtout sur les migrations domicile-travail entre les pôles d'emploi et les lieux de vie.
- Une **offre de transport en commun quasi-inexistante**
- **Des horaires de trains et de bus peu adaptés aux besoins.**

Ce constat est toutefois à nuancer car de nombreux élus soulignent que, dans le même temps, ils n'ont pas enregistré de demandes spécifiques de la part des usagers quant à une offre de mobilité plus importante.

Les principaux leviers identifiés par les élus du territoire :



Le tableau ci-dessus montre que **le transport à la demande est largement plébiscité, suivi des transports en commun (bus et train) et du co-voiturage.**

Les principaux enjeux de la mobilité selon les élus du territoire :

1. Mobilité « durable » : transition énergétique et déplacements doux.
2. Mobilité « sociale » : transport à la demande, accès aux services, et service aux personnes âgées
3. Mobilité et activité économique : accès à l'emploi et attractivité territoriale

Zoom sur les initiatives de mobilités partagées des structures d'animation de la vie sociale

**ZOOM SUR :**  
**Le Centre Social du Rionet**  
**au Vignion-en-Quercy**

Le Rionet propose du transport à la demande et du transport solidaire (aide alimentaire) à raison de 2 matinées par semaine à l'attention des publics précaires et des personnes âgées de leur bassin de vie.

**ZOOM SUR :**  
**Le Centre Social Cauvaldor à Biars/Cère**

En 2019, le centre social a mis en place une expérimentation de covoiturage solidaire « Ecosyst'm », pour mettre en relation covoitureurs et covoiturés pour les petits trajets sur le bassin de vie. Cette expérimentation a été stoppée avec l'arrivée de la crise sanitaire.

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

Au-delà de ces exemples choisis, l'ensemble des structures d'animation de la vie sociale du territoire œuvrent pour faciliter la mobilité des habitants de leur secteur, et notamment des plus fragiles. Le précédent diagnostic avait justement mis en lumière l'action de certaines structures en faveur de l'organisation de transport pour conduire les bénéficiaires à Cahors dans le cadre de « bilans de santé » conduits là-bas.

En matière d'attractivité territoriale justement, au-delà des défis de mobilité identifiés, figure une autre problématique tout aussi importante sur notre territoire : celle du logement.



### Habitat : une offre de logements à adapter aux besoins des habitants du territoire

#### Un parc de logements anciens et potentiellement dégradés

En 2016, près de 6 600 logements sont des logements anciens (construits avant 1946), ce qui représente 30,4 % de l'ensemble des résidences principales ; cette part est identique à celle du Lot, mais plus importante que celle des logements au niveau régional (20 %) ou national (23 %).

Près de 1 800 logements sont considérés comme potentiellement indignes, soit 8,8 % des logements, proportion identique à celles observées dans le département (9 %) et la région (8 %).

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

De nombreuses aides et dispositifs sont déployées pour accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement, particulièrement en matière de rénovation énergétique. Le guichet « **Rénov'Occitanie** », porté par le département en partenariat avec les intercommunalités, propose justement un contact unique pour accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique, en s'appuyant sur l'expertise des opérateurs spécialisés présents dans le Lot.

### Un seul contact

#### via un formulaire ou par téléphone

Deux moyens pour contacter le Guichet Rénov'Occitanie Lot

- le formulaire de premier contact : [cliquez-ici](#)
- le n° Vert: 0800 08 02 46 (appel gratuit) : 9 h – 12 h / 13 h – 15 h

Les Maisons France Services Cauvaldor accueillent également des permanences du guichet.

La Caf du Lot est également un acteur de la lutte contre l'habitat indécent ou indigne, à travers différents dispositifs :

### ZOOM SUR : la procédure de médiation Caf/SOLIHA Lot

La Caf du Lot peut mettre en place une action de médiation avec les bailleurs après signalement du logement par l'ADIL et l'intervention de SOLIHA pour procéder au diagnostic du logement. Si ce dernier ne répond pas aux normes de décence, la Caf peut interrompre le versement de l'aide au logement aux bailleurs afin de les inciter à entreprendre les travaux nécessaires.

### CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :

*« En pratique, assez peu de signalements sont effectués (une vingtaine par an), ce qui est loin d'être à la hauteur du potentiel de logements concernés. La crainte des locataires de déclencher une procédure, tout comme les délais requis, sont des freins avérés »*

## **ZOOM SUR : « Le permis de louer »**

Mis en place par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), le permis de louer est un dispositif visant à garantir aux locataires l'accès à un habitat digne. Il permet aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige en effet tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.

Les visites des domiciles sont à la charge de la collectivité compétente en matière d'habitat. Sur le territoire, CAUVALDOR délègue cette mission à la commune de Souillac qui est la seule à ce jour concernée par ce dispositif.

## **CE QU'EN DISENT LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS :**

*« Il y a une réelle nécessité à mieux saisir l'action des différentes parties prenantes dans ce dispositif, et notamment celui de la Caf sur le plan coercitif, pour en assurer la réussite »*

## Une faible offre de logements sociaux

On note la faible part des logements sociaux parmi les résidences principales de la CC en 2016 (4,3 %) : cette part est deux fois plus faible que celle de la région et plus de trois fois plus faible que celle de la métropole. Cette faible part reflète le caractère rural du territoire où la couverture des logements sociaux est généralement faible.

Lors du précédent diagnostic CTG, les acteurs participants précisait qu'au-delà de la faiblesse « quantitative » de l'offre, s'ajoutait aussi l'inadéquation de cette offre, essentiellement composée de grands logements alors que la demande est plus tournée vers de petits logements.

## Des parcours résidentiels spécifiques en fonction des publics

Le programme d'orientations et d'actions du PLUi-H identifie plusieurs parcours spécifiques :

- > **Le logement/hébergement temporaire des travailleurs saisonniers, des apprentis et stagiaires, qui manifestent donc des besoins temporaires.**
- > **Le logement des personnes âgées ou en situation de handicap**
- > **L'accueil des gens du voyage**

## *Des besoins d'hébergement temporaires*

Le territoire communautaire est un pourvoyeur important d'emplois dans les secteurs du tourisme et de l'industrie (agro-alimentaire particulièrement), secteurs qui reposent notamment sur l'embauche de travailleurs saisonniers ou d'apprentis.

L'accueil de travailleurs saisonniers ou de stagiaires est aussi un enjeu majeur pour les secteurs de l'animation ou de la santé, qui font face à des difficultés de recrutement. L'accès à un logement adapté aux besoins de ces actifs est un frein majeur. En effet, constat est fait que l'offre locative, principalement composée de grands logements, tout comme la durée des baux classiques, est inadaptée aux séjours de courte durée ou en alternance.

## *Des situations d'isolement résidentiel chez les personnes âgées*

Les problématiques sont réelles au regard du public concerné. Il faut toutefois distinguer chez les personnes âgées, différents profils :

- > Les personnes âgées originaires du territoire, dont les revenus sont souvent plus faibles et qui font preuve d'un attachement particulier à la région et plus particulièrement à leur logement, quand bien même il n'est plus adapté à leur situation.
- > Celles qui viennent s'installer sur le territoire, dont les revenus sont en règle générale plus élevés, et qui sont en mesure de quitter le territoire après 75 ans afin de se rapprocher des infrastructures hospitalières.

Concernant les difficultés liées au logement pour ces publics, elles sont de plusieurs ordres :

- > L'éloignement et l'isolement : en effet, un certain nombre de personnes âgées résident dans des zones écartées des bourgs-centres.
- > L'état de dégradation voire d'indignité des logements de nombreuses personnes âgées qui n'en perçoivent pas la vétusté.

## *Des initiatives locales pour des solutions de logements mixtes*

Dans une volonté de répondre à la fois aux besoins d'accès au logement pour les jeunes et de lutter contre l'isolement des personnes âgées, divers projets d'habitat mixte sont à l'œuvre dans le nord du Lot.

## ZOOM SUR :

### La résidence intergénérationnelle de Thégra

La résidence « les trois ruisseaux » rentre dans sa phase ultime de travaux, avec une livraison attendue au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Elle disposera de 14 logements offrant 22 places, certains logements permettant la cohabitation :

- 4 logements au rez-de-chaussée destinés aux seniors autonomes.
- 10 logements à l'étage proposés au personnel saisonnier.

Cette résidence sera labellisée « Résidence Habitat Jeunes », dans le cadre d'une extension de l'agrément détenu par l'association « Lot pour Toits » pour sa résidence cadurcienne. Cette structure sera en charge du suivi des résidents et de l'animation de la vie de la résidence.

## ZOOM SUR :

### Une offre d'habitat inclusif et une pension de famille à St-Céré

SOLIHA Lot travaille à la mise en place d'une structure « d'habitat inclusif », via 16 logements qui seront destinés aux personnes âgées et handicapées, à des jeunes (étudiants, stagiaires, apprentis, saisonniers) et à des familles monoparentales.

Chacun disposera d'un logement autonome, et des espaces de vie seront aménagés pour développer l'animation du lieu : vie collective, intégration à la vie du quartier.

Lot pour Toits souhaite proposer pour sa part la mise en place d'une « pension de famille ». Une quinzaine de logements seraient disponibles pour les personnes seules à faibles revenus et en situation d'exclusion sociale. Il s'agit de leur proposer un chez-soi abordable combinant là aussi logements individuels et espaces collectifs animés par des hôtes.

## ZOOM SUR :

### « Fais comme chez toi » La plate-forme d'hébergement chez l'habitant

SOLIHA Lot a lancé en 2022 la plate-forme « Fais comme chez toi » pour mettre en relation des jeunes en recherche d'un hébergement temporaire et des propriétaires disposant de chambres libres dans leur logement. Au-delà de la mise en lien de l'offre et de la demande, le projet inclut à travailler à l'accompagnement et à l'animation de la relation entre hébergeur et hébergé.

**Vous êtes PROPRIÉTAIRE et vous avez UNE CHAMBRE INOCCUPÉE ?**

**Vous souhaitez la RENTABILISER EN LA LOUANT à un jeune saisonnier, étudiant en alternance, stagiaire ?**

**L'association SOLIHA vous accompagne et sécurise le dispositif de location durant toute la durée de celle-ci.**

Dans le cadre des différents projets recensés sur le territoire, la Caf pourra intervenir au profit des habitants au travers des aides au logement dont ils peuvent bénéficier.

L'autre levier d'intervention de la Caf repose sur le soutien possible aux résidences « habitat jeunes » (ou foyers de jeunes travailleurs) via la délivrance de la prestation de service « Fjt » dédié à l'accompagnement socioéducatif des jeunes dans leur accès à l'autonomie.

Les résidences mixtes (jeunes, personnes âgées, personnes en réinsertion...) peuvent aussi bénéficier de la prestation de service à condition de disposer d'un projet socioéducatif propre à la partie « Fjt », articulé avec le projet de la résidence. Les aspects communs et les aspects spécifiques à chaque dispositif de la résidence mixte y sont clairement identifiés. En particulier, les Caf apprécient la capacité des gestionnaires à mettre en œuvre une animation collective favorisant les échanges et la mixité entre les différents publics.

### *L'accueil des gens du voyage*

La politique d'accueil et d'hébergement des gens du voyage s'appuie sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage, signé dans le Lot par les services de l'Etat et le Conseil Départemental. Signé pour la période 2014-2020, l'année 2022 est dédié à la réécriture de ce document qui contient des orientations à valeur prescriptive (nombre de places, localisation...) et non prescriptives à mettre en œuvre sur les territoires, à la fois sur des questions d'habitat, d'urbanisme, d'accueil, d'accès aux droits et d'accompagnement.

La communauté de communes, chargée de la mise en œuvre de ces prescriptions sur son territoire, identifie dans son PLUi-H la nécessité de travailler, au-delà des aménagements, à un accompagnement global de ces populations. En effet, le schéma départemental précise en outre que dans le Lot, les situations de sédentarisation sont plus nombreuses que celles des familles en itinérance effective. Le volet habitat du PLUI en cours d'élaboration sur le territoire prévoit justement de travailler sur l'amélioration des conditions de cette sédentarisation. Itinérants ou sédentaires, l'enjeu de médiation sociale est donc important, et à ce titre, le département ou encore le CIAS sont des ressources importantes.

#### **Les leviers d'action côté Caf**

- ➔ Le versement des aides personnelles au logement et de « l'Alt 2 » qui est une allocation versée aux gestionnaires des aires d'accueil. Elle est établie en fonction du nombre de places et du taux d'occupation.
- ➔ Les fonds locaux pour financer des projets complémentaires au droit commun
- ➔ La participation aux instances partenariales de définition de la politique de logement des gens du voyage
- ➔ Le soutien aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale pour favoriser un accompagnement global de ce public

## L'hébergement d'urgence

Ce volet n'a pas été traité dans le cadre du diagnostic CTG, mais il sera intéressant de le développer, notamment dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux portée par le CIAS, qui est une démarche de diagnostic complémentaire à celui de la CTG.